

34 376



BULLETIN
DES
SÉANCES DE L'ACADÉMIE
DE NIMES

1892 - 1895
1910 -

ANNÉE 1892

NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
F. CHASTANIER, SUCCESSEUR
12 — RUE PRADIER — 12

1892

TABLE

FAITS ACADÉMIQUES

	Pages.
Nomination du Président et du Vice-Président pour l'année 1892.....	5
Décès de M. Calderon, <i>correspondant</i> , au château de Saint-Privat.....	6
Nomination de deux correspondants : MM. de Nesmes-Desmarets, maire d'Aiguemortes, et J. Daudé, D. M., à Marvéjols.....	7
Nomination de M. Barré de Saint-Venant, <i>correspondant</i> , à Uzès.....	8
Désignation du Jury du Concours de 1892 : MM. Bondurand, de Balincourt, Bardon, abbé Goiffon, adjoints au bureau.....	8
Rapport de la Commission de publication, en vue des Mémoires de 1891...	8-9
Translation de domicile, à Marseille, de M. Carcassonne ; — il est nommé membre honoraire.....	11
Trois vacances à remplir parmi les membres résidents, par la sortie de MM. Révoil, Delépine et Carcassonne.....	11
Rappel des numéros du <i>Journal des Savants</i> mis en circulation et qui ne sont pas rentrés aux archives.....	11
Dépôt des Comptes du Trésorier pour 1891. — Commission d'examen : MM. Fabre, Bardon, Clauzel et Benoît, adjoints au bureau.....	20

Echange de publications avec la Société d'émulation de Roubaix.....	20
M. Liotard. — Rapport de la Commission de comptabilité. Approbation des comptes du Trésorier.....	23
Avis du Ministère sur l'ouverture de la 16 ^e session des Beaux-Arts à Paris, le 7 juin 1892.....	29
M. le pasteur Dardier est nommé Président du Consistoire de Nîmes.....	30
M. le pasteur Fevrier, <i>correspondant</i> , à Saint-Hippolyte, sollicite une subvention pour la publication d'un volume de poésies : <i>Élévations poétiques</i>	30
M. Marius Girard, syndic du félibrige de Provence, sollicite la participation de l'Académie aux frais d'un monument à Roumanille, à Saint-Remy...	30
Le félibrige de Provence accepte avec reconnaissance la souscription de l'Académie.....	35
Seconde circulaire du Ministère au sujet de la participation au Congrès de la Sorbonne en 1892.....	35
Nouvelle allocation (300 fr.) accordée à l'Académie pour la publication par M. Bruguière-Roure, du Cartulaire de Pont-Saint-Esprit.	35
Echange de publications avec la Société d'Histoire de Genève.....	35
M. Bardou extrait du journal les <i>Nouvelles ecclésiastiques</i> des détails sur un conflit intervenu entre les Jésuites et les Jansénistes, à l'occasion de l'appel, par l'Académie de Nîmes, d'un professeur de Grec et d'Hébreu, emprunté au couvent des Bénédictins de Toulouse.....	36
Décès de M. Jules Bonnet. — Allocution et notice du Vice-Président.....	39
Proposition pour la séance publique....	43
Décès dramatique de M. Delépine.....	48
Election de trois membres résidents : MM. de Curières de Castelnau, Fernand Bruneton, Théodore Picard.....	48

Fixation de la séance publique au 14 mai	49
M. Bondurand : Compte-rendu des travaux de l'Académie, pendant sa présidence, année 1891	52
M. Ch. Jalabert fait don à l'Académie des reproductions photographiques de quatre portraits peints, faisant partie de ses œuvres : la Reine Amélie, la Grande Duchesse Marie de Russie, Emile Augier, Oscar Falateuf	53
Lectures de pièces destinées à la séance publique : Discours d'ouverture de M. Clavel, président : des Droits de la femme. — Rapport sur le concours d'histoire locale, par M. Bardon. Prix partagé <i>ex-æquo</i> entre M. l'abbé Durand, curé de Peyremale (l'hôpital de Rivière de Theyrargues), et M. l'abbé Arnoux, curé de Flaux (Sanilhac, paroisse du diocèse d'Uzès)	56-57
Octroi de médailles commémoratives à 21 donateurs au Musée archéologique.	57
M. Ducros : Souvenirs littéraires	57
Poésies de MM. Benoît-Germain (<i>La Brebis égarée</i>), et Bigot, fable patoise (<i>Les deux Pigeons</i>)	57
Rappel du Concours pour 1893 : Biographie d'un artiste d'origine locale. — Nouveau concours pour 1894. (Les Houillères du Gard)	59
Séance publique du 14 mai. — Programme ci-dessus	58-59
Invitation par la Société française d'archéologie (Monuments historiques) d'assister à la 59 ^e session, à Orléans	64
Nomination de M. Bazin au titre de <i>correspondant</i>	67
Invitation d'assister au Congrès de l'association pour l'avancement des Sciences, à Pau le 22 septembre	75
Proposition de participer au monument de M. de Quatrefages	75
M. Dardier est nommé chevalier de la Légion d'honneur	75

Difficultés de publication des procès-verbaux dans un journal de la localité. — Renvoi à une commission : MM. Bardon et Bondurand, adjoints au bureau.....	84
M. Gaston Boissier est nommé administrateur du Collège de France, en remplacement de M. Renan.....	88
Nouveau rappel pour le Congrès de la Sorbonne transféré de la semaine de Pentecôte à celle de Pâques 1893 : envoi préalable des lectures projetées.....	87
Nouvelle forme de distribution à domicile de la brochure des comptes-rendus sans insertion préalable aux journaux.	89
Distribution du volume des Mémoires de 1891.....	87
Décès de M. Guillaume Guizot, <i>correspondant</i>	90
Nominations : M. Benoit-Germain, membre du conseil supérieur de l'Enseignement industriel et commercial ; Mgr Fuzet, transféré de l'évêché de la Réunion à l'évêché de Beauvais ; Mgr Fabre, de la cure de Charenton à l'évêché de la Réunion.....	90
Nouvelle demande de subside pour la publication du Cartulaire de Pont-Saint-Esprit, par M. Brugnier-Roure.	91
Compte-rendu de la 21 ^e séance anniversaire de la Société d'études des sciences naturelles.....	91
M. Maurin, sur la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.....	93
Proposition de M. Lenthéric sur l'heure et le jour des séances de l'Académie. Renvoi à une commission : le bureau avec l'adjonction de MM. Lenthéric, Fabre et de Balincourt.....	94
Nomination de trois <i>membres honoraires</i> : MM. Alph. Daudet, Joseph Blanc, Léopold Morice.....	94
Décès de l'abbé Blanc, membre <i>non résident</i> , en retraite à Aramon.....	95

Démission de MM. Leclerc du Sablon, Auphan, Bazin, <i>correspondants</i>	95
Démission de M. l'abbé Magnen, membre résident; il est nommé <i>membre honoraire</i>	96
Réception des pièces pour le Concours (Biographie d'un artiste). Commission d'examen : MM. J. Salles, Doze, Clavel et Clauzel.....	96
Publication du volume des mémoires pour 1892. Commission : adjoints au bureau MM. Bondurand, comte de Balincourt, Fabre.....	97
Election d'un <i>correspondant</i> : M. Ulysse Topi, de Savignano di Romagna.....	97
Proposition Lenthéric. Renvoi de l'examen à la première séance de janvier..	97
M. Lenthéric est nommé officier de la Légion d'Honneur.....	97

ARCHÉOLOGIE

M. Estève : Inscription romaine. Plutia Primigenia, découverte près de Calvas	7
M. Estève : Inscription Q. Tacitus Eros, découverte au bord de la voie Domitienne.....	9-10
M. Aurès produit un dessin destiné à l'appréciation de son étude sur les dimensions verticales de l'Amphithéâtre romain.....	21
M. Estève : deux inscriptions : 1 ^o Fulvius Ceniter, découverte rue Bat-d'Argent; 2 ^o Valeria Hellas et Cosmus, don de M ^{me} Légal.....	25
M. Lombard-Dumas : découvertes archéologiques à Saint-Clément (près de Sommière), Squelettes, Hipposandale.	47
Le mémoire de M. le capitaine Espérandieu, sur les Cachets d'oculistés, renvoyé à l'examen d'une commission	

spéciale, composée de MM. Bondurand, abbé Ferry, docteurs Puech et Reynaud.....	61
M. Maurin : rapport sur une publication de M. de Saint-Venant : la Sologne et ses anciennes fortifications.....	67
M. Bondurand : Inscription de dédicace de l'église Saint-Crescent à Carsan (inconnue).....	73
M. Estève : sur une assiette, type de la fabrication de faïence de Vauvert, signé Gauthier, 1725.....	76
M. Estève : Moulage d'un fragment du cadastre d'Orange.....	80

HISTOIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE LOCALE

M. Bardon : signale des documents d'intérêt local contenus dans les mémoires de la bibliothèque de Carcassonne.....	6
M. Maurin : Rapport sur la publication de M. Ladrat, l'administration de la Manse épiscopale et le droit de régale.	
M. Maurin : sur un mémoire relatif à l'hôpital de Paris, publié par la Société de l'histoire de Paris.....	12 et s.
M. Bondurand : Introduction à un inventaire d'archives.....	20
M. Gustave Fabre : Etude sur Guillaume Mauget, premier pasteur qui exerça son ministère à Nîmes.....	30
M. Bardon signale l'intérêt d'un mémoire et d'une correspondance inédite entre le maréchal de Montrevel et l'intendant Bâville, au sujet des Camisards.....	34
M. Maurin donne lecture d'un nouveau fragment de son histoire de la Narbonnaise antique.....	38

M. Dardier : sur un ouvrage qui vient de paraître à Genève : Notices généalogiques sur les familles Genevoises, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, continuées par M. Galiffe et autres.....	43
M. G. Fabre : Compte-rendu de la dernière publication de M. Dardier : Lettres inédites de Paul Rabaut.....	49
M. Bardon : Rapport sur l'histoire de la commune d'Avèze, par M. Brun.....	61
M. Liotard : Second mémoire sur les corrections à apporter dans l'orthographe de quelques noms de lieux du département du Gard.....	62
M. Dardier : Rapport sur la correspondance inédite du maréchal de Montrevel et de l'intendant Bâville, produite par M. le pasteur Vesson, dans les mémoires de l'Académie de Toulouse..	69
M. Bardon : Criées du marquisat de Portes en langue vulgaire, 1529.....	76
M. Bardon : Souvenirs des registres de notaires : Alais, xvi ^e siècle ; — quatrains ou inscriptions qui précèdent leurs actes.....	81-83
M. Bardon : Etude sur le couvent des Ursulines d'Alais.....	83
M. Mazel : Notice sur Moïse Charas, pharmacien, natif d'Uzès.....	87
M. Mazel : Notice (suite). Etat et procédés de la pharmacie au temps de Moïse Charas (1650-1685).....	92
M. Dardier : La vie des étudiants au désert.....	94
M. Bondurand : Le Journal de M. Rouzier (de Chamborigaud) en 1638. — Avant-propos.....	97

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS

Rapport de M. Clauzel sur un volume de poésie : <i>la Muse de l'ouvrier</i> , par M. J.-B. Jurand.....	21
M. Clavel : Compte-rendu de l'Exposition de Nice.....	54
Poésies : <i>la Brebis égarée</i> , par M. Benoît-Germain. — <i>l'Hercule de la place Pigalle</i> , par M. Ducros.....	55
Rapport sur <i>les Mosaïques</i> , volume de poésies de M. Karl Stephen, par M. Benoît-Germain.....	65
M. Bolze : Compte-rendu de l'œuvre de M. Gaston Boissier sur Saint Simon, dans le recueil des notices sur les grands écrivains du xvii ^e siècle.....	66
M. Doze est chargé d'une grande suite de peintures pour la décoration de la chapelle du Rosaire, à la basilique de Lourdes.....	65
Demande de souscription de M. Hungerbühler, pour un ouvrage sur les soldats français décédés en Suisse, en 1871 (reproductions lithographiques).	65
M. Clauzel est délégué pour faire partie de la Commission relative à la distribution du legs Boucher de Perthes....	65
M. Benoît-Germain : Rapport sur un volume de poésies de M. le pasteur Ferrier : <i>Elévations poétiques</i>	67
M. l'abbé Ferry : Rapport sur une étude de M. l'abbé Delfour, professeur au collège Saint-Stanislas de Nimes : <i>la Bible dans Racine</i>	73
M. Liotard : Compte-rendu de deux publications : <i>le Serment d'Annibal</i> , fragment de tragédie par M. Chansroux ; — <i>le Sous-Préfet de Capite</i> , pièce comique, traduite du poème de M. Raimbaud, par M. P. H. Bigot...	86

PHILOSOPHIE — ÉDUCATION

Lecture (par M. Lenthéric) d'une préface de M. Giraud-Teulon au livre de M. Baschoffen, de Genève, <i>Romische Graplampen</i>	27
M. Mazel : Mémoire sur le sentiment religieux et le transformisme.....	55
M. Maurin : sur les publications de M. Topi, de Savignano di Romagna..	92
M. Simon : Mémoire sur l'éducation des Juifs au moyen-âge	92

ETUDES SCIENTIFIQUES

M. le docteur Reynaud : Mémoire sur les régénérations osseuses.....	30
M. Simon : Rapport sur un ouvrage de Linguistique (le mot <i>asinus</i>), de M. Fesquet.....	67

BULLETIN DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DE NIMES



Séance du 2 janvier 1892.

Présents : MM. Bondurand, *Président* ; Lenthéric, Verdier, Boyer, Clavel, Simon, Mazel, Abbé Goiffon, Maurin, Comte de Balincourt, Bardon, Marquis de Valfons, Clauzel, Reynaud, Estève, *Membres résidents* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre est lu et adopté.

Au début de la première séance de janvier, l'Académie procède, conformément à l'article 7 du règlement, à la désignation du Président et du Vice-Président, en remplacement des titulaires qui sortent de charge à l'expiration de l'année 1891.

Sont élus :

En qualité de Président : M. Clavel, Vice-Président actuel.

En qualité de Vice-Président : M. Simon.

M. Bondurand cède le fauteuil de la présidence à M. Clavel. Sur la proposition de ce dernier, l'Académie vote des remerciements à M. Bondurand pour le zèle et le dévouement

dont il a fait preuve pendant le cours de sa présidence en 1891.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Jules Bonnet, qui fait part à l'Académie de la mort subite de M. Calderon, dans son château de Saint-Privat, le 20 décembre dernier. L'Académie partage les regrets et les sympathies exprimés par M. Bonnet, au sujet de cette perte imprévue de son ami, un de nos correspondants nommé à peine depuis un an.

M. Delépine, par une lettre du 30 décembre 1891, remercie l'Académie de l'avoir admis dans la classe des membres honoraires.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques des Sociétés correspondantes (suit la liste] auxquelles il y a lieu d'ajouter les envois à titre d'hommage, savoir :

Sirven, — étude historique sur l'avènement de la tolérance, par M. le Pasteur Camille Rabaud, de Castres, *correspondant*.

En Gevaudan, — recherches historiques sur le Monestier, par le docteur J. Daudé, de Marvejols.

Nîmes Gallo-Romain, par M. Bazin, ancien Censeur au Lycée, exemplaire de choix, offert par l'éditeur M. Henry Michel.

Li Flou d'Armas, par notre confrère Bigot, 2^e édition — 1891.

Isis dévoilée ou l'Égyptologie sacrée, par M. Ernest Bosc, membre non résident.

Lettres intimes de Monseigneur Cohon, évêque de Nîmes, publiées par M. Prosper Falgairolle, membre résident.

M. BARDON communique la note suivante :

Parmi les envois du Ministère, figure le tome XIII du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France.

Nous y voyons que parmi les autographes conservés à la bibliothèque de la ville de Carcassonne, figure une lettre de M. Nicot, secrétaire perpétuel de notre compagnie en 1560, et une autre lettre de M. Doze.

La même bibliothèque contient la corres-

pondance échangée entre l'Académie du Gard et d'autres personnes, relative à des documents sur la sénéchaussée de Carcassonne.

Dans ce volume, on donne la liste des 18 manuscrits de la bibliothèque d'Alais. Le seizième est intitulé : « La Discipline des églises réformées en France ».

L'Académie procède, à l'expiration du délai réglementaire, à l'élection à l'ordre du jour de deux correspondants.

Sont élus en cette qualité : MM. A. de Nesmes-Desmarets, maire d'Aiguesmortes, et J. Daudé, docteur-médecin à Marvéjols.

L'étude philologique de M. Fesquet, *correspondant*, sur le mot *Asinus*, est remise à M. Simon, avec prière de vouloir bien en rendre compte.

M. ESTÈVE présente le dessin d'une inscription tumulaire de l'époque romaine, trouvée à deux mètres de profondeur dans un champ entre les deux chemins de Calvas. — La partie supérieure de la pierre en hémicycle paraît avoir été cassée ; — on lit au-dessous en caractères peu profonds, présentant des trous de peinture rouge :

D (hedera) M
Q . MARIO . SEV
PLVTA . PRMI
GE NI A
ET . S . V . P

que l'on peut lire ainsi :

Diis manibus quinto mario severo Plutia primigenia et sibi viva posuit.

La commission de publication reste réunie après la fin de la séance pour faire choix des matières à insérer dans le volume des Mémoires de 1891.

Séance du 16 janvier 1892.

Présents : MM. Clavel, *Président* ; Verdier, Abbé Ferry, Bondurand, Mazel, Gustave Fabre, Coustalet, Comte de Balincourt, Bardon, Clauzel, Estève, *Membres résidents* ; Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 2 janvier est lu et adopté.

Le secrétaire présente le relevé des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes et dépose, en outre, le cinquième et dernier mémoire relatif au concours, parvenu au secrétariat avant le 31 décembre 1891.

L'Académie a reçu, à titre d'hommage, un volume de poésies, intitulé : *La Muse de l'ouvrier*, par M. J.-B. Jurand, qui est remis à M. Clauzel, avec invitation à en rendre compte.

L'Académie procède, à l'expiration du délai réglementaire, à l'élection à l'ordre du jour d'un correspondant. M. de Saint-Venant, inspecteur des forêts à Uzès, est élu en cette qualité.

L'Académie étant en possession de toutes les œuvres qu'elle a pu recevoir à destination du Concours (histoire locale) avant l'expiration de l'année dernière, M. le président provoque la nomination de la commission d'examen. Sont désignés à ce titre en sus des membres du bureau : MM. Bondurand, Bardon, de Balincourt, Abbé Goiffon.

La commission de publication ayant accompli son œuvre à l'issue de la séance générale du 2 janvier, M. le secrétaire perpétuel fait connaître l'état des matières dont la commission propose de composer le volume des Mémoires de l'année 1891.

PIÈGES LIMINAIRES

M. Bondurand : Discours d'ouverture de la séance publique de 1890.

M. Dardier : Compte-rendu des travaux de l'Académie pour 1891.

M. Maurin : Rapport sur le Concours de 1891. *Guizot historien.*

M. G. Fabre : Appréciation des travaux académiques de M. Viguié.

M. le marquis de Valfons : Une fête à l'Académie en 1781.

ARCHÉOLOGIE.

M. Aurès : Etude des dimensions verticales de l'amphithéâtre de Nîmes.

M. Estève : Découvertes archéologiques. — Inscriptions.

HISTOIRE LOCALE.

M. Bondurand : Les coutumes de Tarascon.

M. Bardon : Fin de la liste des consuls d'Alais.

M. le comte de Balincourt : Le Vicomte et la Vicomté de Pont-Audemer.

M. Puech : Un homme de lettres à Nîmes au xvi^e siècle. (J. Nicot).

HISTOIRE NATURELLE. — BOTANIQUE

M. le docteur Martin : Corrections à apporter à la Flore de M. de Pouzols.

POÉSIE.

Pièces de MM. Ducros et Bigot.

ANNEXE

M. Bruguier-Roure : Suite du Cartulaire de Pont-Saint-Esprit.

M. Estève présente le dessin d'une inscription inédite découverte tout récemment au bord de l'ancienne voie domitienne, au point où la route de Montpellier a été déviée pour la construction du Pont-Biais du chemin de fer, quartier du Puech de la Grue.

La gravure est si pure et si bien conservée qu'on a pu lire avec certitude le texte suivant :

D M
Q TACITI.EROTIS
QVI.VIXIT.ANN
XI.M.XI
Q.TACITIVS.ANNI
ANVS.ALVMN
INFELICISS

Qui se traduit :

Aux Dieux mânes de Tacitius Eros, qui vécut onze ans et onze mois.

Quintus Tacitius Annianus : à son élève infortuné.

Le Gentilice Tacitius est fort rare dans notre région, — il ne s'est rencontré qu'une fois à Gaujac (arrondissement d'Uzès).

Séance du 30 janvier 1892.

Présents : MM. Clavel, *Président* ; J. Salles, Verdier, Abbé Ferry, Boyer, Bondurand, Simon, Mazel, G. Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Clauzel, Benoît-Germain, Estève, *Membres résidents* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les sociétés correspondantes.

Il communique la réponse provoquée de M. Léon Carcassonne qui confirme son intention de fixer sa résidence à Marseille ; son départ de Nîmes à cet effet remontant avant le 1^{er} janvier de l'année dernière (1891), a créé dès lors une vacance dans le personnel des membres résidents, ce qui porte à trois le nombre des sièges à pourvoir. L'Académie décerne, à l'unanimité, à M. Carcassonne le titre de membre honoraire.

M. le Président demande à l'Académie si elle est dans l'intention de procéder au remplacement des trois membres admis à l'honorariat ; MM. Carcassonne, Révoil et Delépine. L'Académie, conformément à l'article 5 du règlement, déclare officiellement les trois places vacantes et décide que le registre pour la présentation de trois membres résidents sera ouvert pendant un mois, à partir de la prochaine séance de l'Académie qui aura lieu le 13 février.

M. le Bibliothécaire fait remarquer que quelques numéros du *Journal des Savants*, mis en circulation en 1891, ne sont pas ren-

trés aux archives ; il y manque même deux numéros, juillet et août 1890. Il invite les détenteurs à réintégrer au plus tôt les numéros restés entre leurs mains.

On passe aux lectures à l'ordre du jour.

M. MAURIN présente un rapport sur le mémoire relatif à l'Hôpital de Paris, compris dans un des derniers volumes transmis par la Société de l'Histoire de Paris. Ce rapport est ainsi conçu :

L'hôtel-Dieu au moyen âge.

L'histoire semble aujourd'hui s'écarter définitivement de ses traditions et devenir purement documentaire. L'école historique a transporté le positivisme dans le passé, elle ne veut que des dates, des textes aussi authentiques que possible, des faits si menus soient-ils, pourvu qu'ils soient bien établis : il semble que nous reculions devant l'appréciation des événements et des hommes et que nous bornions notre audace à les dépouiller de leur prestige et de leur appareil extérieur. Ce mode de procéder est d'ailleurs conforme à nos aspirations démocratiques. Les héros sortent diminués de cette vaste enquête sur le passé ; il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre, dit-on bien souvent ; les humbles, au contraire, grandissent aux yeux de la postérité, à mesure que leur rôle est mieux connu. Ils sont la matière dont l'histoire est tissée, la trame obscure et ignorée sur laquelle les chefs ont brodé les hauts faits.

En ouvrant le premier volume de l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu à Paris*, éditée par M. E. Coyecque, sous les auspices de la Société de l'Histoire de Paris, nous nous attendons bien à de curieuses révélations sur la situation des classes misérables et des indigents au moyen âge ; mais l'attente est ici dépassée et l'œuvre, si considérable qu'elle s'annonce, est supérieure à son titre.

Nul ne pourra jamais, puisque M. C. n'a pu le faire, déterminer d'une façon précise la date de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Paris. Ce fut une institution de bienfaisance, inspirée par la charité chrétienne et le clergé de Paris, née et agrandie à l'ombre de la maison épiscopale dont il fut sans doute d'abord une dépendance. La première mention qui en est officiellement faite remonte au règne de Louis le Débonnaire, en 829. Les vocables sous lesquels il est consacré varient suivant les temps : c'est d'abord l'hôpital Saint-Christophe ; à la fin du XI^e siècle, on emploie indifféremment les expressions *Hospitale Beate Marie*, *Hospicium Dei*, *Domus Dei Hospitale pauperum*. A partir de 1230, on emploie exclusivement l'appellation *Domus Dei*, Hôtel-Dieu. C'est celle qui lui restera jusqu'à nos jours.

Une restitution extérieure et intérieure de l'Hôtel-Dieu du moyen âge serait une œuvre réellement intéressante, digne de tenter l'ingénieux crayon de quelque architecte archéologue épris des choses du vieux Paris. Il s'élevait entre le parvis de l'église Notre-Dame et la Seine ; enserré d'abord de tous les côtés par des constructions privées et d'étroites ruelles, dont les habitants étaient pour la plupart d'une moralité plus que douteuse, il fut successivement agrandi et amélioré. Aux deux salles Saint-Denis et Saint-Thomas, qui constituaient l'hôpital primitif et où se trouvaient juxtaposés les malades et les infirmes de toute nature, avec cette seule différence qu'on séparait les deux sexes, viennent s'ajouter successivement une salle neuve, une salle spéciale des accouchées, une autre pour les maladies contagieuses. Le peuple du moyen âge apprend de plus en plus le chemin de l'hospitalière maison ; ce ne sont plus seulement des malades abandonnés qu'il reçoit, mais encore des vieillards indigents, des nécessiteux dénués de toute ressource, sans abri, sans pain, sans vêtements ; il sert en même temps de maison

de retraite où, moyennant le payement d'une rente viagère ou l'abandon de leur modeste avoir, de petits rentiers, d'anciens artisans, de modestes bourgeois de Paris, privés de famille, de foyer intérieur, s'abritent et cherchent une existence plus douce, comme une sorte de retraite réchauffée par la charité chrétienne. A ses portes, on expose des enfants nouveau-nés; à son infirmerie, on apporte les étrangers malades, les blessés trouvés dans la rue, les désespérés de la vie qui sont tombés au coin de quelque rue, tremblants de fièvre et abandonnés de tous. C'est une institution éminemment populaire, respectée de toutes les factions, enrichie sans cesse par des dons ou des fondations mobilières. Son budget s'accroît dans des proportions considérables et réclame, pour être administré avec vigilance, un nombre de plus en plus grand d'employés. En 1505, le maître gère des rentes sur le Trésor Royal, sur le domaine privé du roi à Paris et sur 310 maisons dont 51 sont sa propriété : la prieuse a des droits sur 77 maisons dont 12 lui appartiennent. Ajoutons des revenus de fonds de terre sis dans 164 localités et qui sont situés jusque dans les départements actuels de l'Allier et du Loiret. C'est une grosse affaire que de veiller à toutes ces rentrées, à toute cette administration, d'autant plus compliquée qu'elle s'appliquait à des intérêts éparpillés et souvent peu considérables. Aussi était-ce l'écueil ordinaire des administrateurs de l'Hôtel-Dieu.

C'était sous l'autorité suprême du chapitre de Paris que s'exerçait cette administration; c'était lui qui surveillait la gestion, nommait aux emplois, surveillait le personnel; il avait, sur l'Hôtel-Dieu et son territoire, haute, moyenne et basse justice, et pour signe de son autorité, il avait une prison, qui servait beaucoup plus souvent qu'on ne serait tenté de le croire.

Les deux chefs suprêmes de l'hôpital étaient

le *maître* et la *prieuse*. Le maître était le supérieur des frères, l'administrateur général de l'hôpital ; il gérait le domaine, tenait la comptabilité, gardait les sceaux et les archives, soutenait les procès, traitait toutes les affaires extérieures ; le service de la cave, de la boulangerie, de la boucherie, celui des troncs de la chapelle, des enterrements étaient sous sa dépendance.

La prieuse était chargée plus spécialement du service intérieur : elle était en fait indépendante du maître et communiquait directement avec le chapitre. La surveillance des salles et la cure des maladies entraient dans ses attributions. Elle avait aussi, je devrais dire surtout, car c'était une grosse affaire, l'office de la lingerie. Les documents contemporains nous apprennent que, dès le XIII^e siècle, il y avait journellement plus de 1,500 draps en service et que la consommation annuelle de la toile était de 2 à 3 mille aunes.

Le personnel agissant sous les ordres de ces deux fonctionnaires variait avec les époques, le personnel masculin fut toujours moins nombreux, de 5 à 10 frères suivant les époques ; le personnel féminin, presque toujours au grand complet de 40 sœurs et de 30 filles blanches et novices. Celles-ci se recrutaient surtout parmi la bourgeoisie féminine de Paris ; un document cité par M. Coyecque nous les montre filles de marchands et de boutiquiers, venues très jeunes à l'Hôtel-Dieu, entre 12 et 20 ans, recevant le voile et prononçant leurs vœux à 25 ans. Une seule des prieuses porte un nom aristocratique, c'est Jeanne de Marles, nommée en 1504, toutes les autres sont désignées par leur nom de baptême, Marie, Geneviève, Eveline ou par des surnoms qui dénoncent leur humble extraction Marguerite la Pinelle (1370), Jeanne la Thiaise (1386), Perrenelle la Binette (1416). La fonction était d'ailleurs pénible et épuisait facilement les forces. Aussi beaucoup de prieuses ne vont pas

jusqu'au bout de leur existence et prennent leur retraite dès que les premières atteintes de la vieillesse se font sentir.

Pendant toute la durée du moyen âge, la discipline, quelque rigoureuse qu'elle fût, se maintint avec sévérité, et l'administration hospitalière, malgré la dualité des pouvoirs en présence, fonctionna avec régularité sous l'autorité fortement constituée et manifestée du chapitre. Ce n'est pas sans doute qu'il n'y eût çà et là des abus à réprimer, des précautions à prendre, des défaillances à punir; toutes ces jeunes religieuses entrées dans les ordres malgré leur vocation, ne se pliaient pas toujours à la règle et ne l'observaient pas avec rigueur. Celles surtout qui étaient employées à la lavanderie, et passaient leur journée sur le bord de la Seine, voyant et étant vues, étaient particulièrement exposées à se laisser distraire de leur grave ministère, et d'après les règles de la maison, c'étaient toujours les plus jeunes qui étaient employées à ce travail. D'autres prêtaient trop volontiers l'oreille aux bruits qui venaient des maisons voisines, et ces bruits, je l'ai dit, avaient parfois un caractère par trop profane. Mais somme toute, si malheureusement des chutes ont été signalées par les documents, elles n'en sont pas moins relativement rares. L'ardente et forte piété du moyen âge règne dans ces âmes et les soutient au-dessus des humaines faiblesses.

Aussi dès qu'elle commence à disparaître, dès que les premières années du xv^e siècle arrivent, apportent avec elles les effluves de la Renaissance, l'ancien édifice hospitalier chancelle et la machine tout entière se détraque. Des conflits surgissent entre le maître et la prieuse; le personnel se révolte contre l'autorité des supérieurs; la vigilance du chapitre est mise en défaut, son contrôle éludé, ses ordres violés. Il y a un moment où il ne peut se faire obéir, où le maître ne rend plus des

comptes et refuse de sortir de charge malgré la révocation prononcée contre lui. Mais dans cette triste période de désordre et de confusion, le service des malades et des indigents continue à fonctionner avec régularité, tant est grande en France la force de l'honnêteté professionnelle.

Il fallut la forte main du Parlement pour mettre un terme à ces abus. On peut dire qu'au ^{xvi}^e siècle on retrouve l'influence parlementaire dans tous les actes qui ont rétabli et conservé la discipline sociale en France. C'est le 18 août 1540 et après de longues négociations que l'auteur nous raconte par le menu, que fut homologuée en grand'chambre la nouvelle charte constitutionnelle de l'hôpital : l'Hôtel-Dieu du moyen âge avait définitivement vécu.

Le premier volume de M. Coyecque s'arrête à cette date, nous laissant espérer une prompte continuation. Je n'ai pu dans ce bref compte-rendu relever tout ce qu'il y a d'intéressant dans ce livre nourri de faits et fortifié de tous les documents authentiques qu'une sûre érudition a pu recueillir. C'est la reconstitution patiente du passé d'un grand établissement hospitalier du moyen âge. D'après lui, d'autres se sont formés et ont exercé la même action bienfaisante ; le même rayonnement de charité, cette vertu que l'on considère aujourd'hui comme superflue et attentatoire à la dignité humaine et que l'on n'arrivera jamais, je crois, à supprimer et à classer dans les modalités sociales disparues du passé.

M. Georges MAURIN rend compte d'une brochure offerte à l'Académie par M. F. Ladrat, sur les manses épiscopales et le droit de Régals. Ce travail est extrait de la Revue générale d'administration et offre un résumé complet de la question, où toutes les difficultés de la matière sont indiquées et la plupart discutées avec érudition et compétence. Dans une

première partie plus spécialement, M. Ladrat étudie la nature et l'origine des biens ecclésiastiques, sous quatre formes de leur acquisition, successivement développées à travers les âges ; les *oblations*, ou offrandes mobilières faites par les fidèles ; les *fondations*, ou dons et legs ayant pour objet des immeubles ; les *dîmes*, dont la présentation n'est devenue obligatoire que sous le règne de Charlemagne ; enfin, les *rétributions en argent* à l'occasion de l'administration des sacrements. Chaque affirmation de l'auteur est appuyée par la citation en notes des textes originaux sur lesquels il fonde son opinion. C'est une très bonne méthode de travail ; j'aurais désiré seulement que M. Ladrat voulût bien nous indiquer l'édition d'après laquelle il citait ses autorités ; c'est une petite coquetterie de l'érudit que la méthode critique, sévèrement employée par lui, rendait tout à la fois facile et presque nécessaire.

La seconde partie du mémoire est consacrée à l'examen des questions concernant les man-ses épiscopales, telles qu'elles sont à présent organisées et à l'exercice actuel du droit de régale. Depuis la loi du 2 janvier 1817 et l'ordonnance du 2 avril 1817 qui a organisé l'exécution de cette loi, les man-ses épiscopales sont aptes non seulement à posséder, mais aussi à acquérir, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, toute sorte de biens mobiliers et immobiliers. Mais que faut-il entendre par les mots de : man-ses épiscopales ? Faut-il aussi assimiler l'évêché au diocèse ? C'est une grave question à laquelle l'auteur consacre tout un chapitre. On sait qu'un avis du Conseil d'Etat du 13 mai 1874 a reconnu la personnalité civile du diocèse.

M. Ladrat s'élève contre cette jurisprudence par une série d'arguments très fins et très serrés, qui ne m'ont pas cependant complètement convaincu. Il me paraît bien difficile, sinon impossible d'abstraire la personnalité

de l'évêque, de son titre et de sa fonction de chef et de représentant du diocèse. Il le personnifie en lui et en ses successeurs. Et, par réciprocité, le diocèse, c'est-à-dire un ensemble administratif de fidèles, à un certain nombre d'intérêts généraux qui viennent aboutir à son chef et reçoivent de lui son impulsion. Et l'évêque ne mérite ce titre que précisément parce qu'il pourvoit à ces intérêts, dont les curés ne sauraient s'occuper. Je pourrais en citer de nombreux exemples, si je ne craignais de fatiguer l'attention de l'Académie. Je me borne à dire avec M. Jules Simon, cité par M. Ladrat, que les établissements particuliers, séminaires, fabriques, manses, etc., sont loin de suffire à tous les intérêts religieux du diocèse.

Abordant ensuite la matière de la régale, l'auteur la définit d'après nos anciens jurisconsultes : » Les droits du roi de jouir des » revenus des évêchés vacants qui sont dans » ses états et de disposer des bénéfices qui en » dépendent, n'ayant point charge d'âmes » pendant que le nouvel évêque n'a pas pris » possession de l'évêché. » Il étudie successivement, d'après nos lois actuelles, les causes de l'ouverture de la régale, la nomination du commissaire administrateur, l'étendue de ses pouvoirs, ses droits et devoirs, la reddition de ses comptes. Toute cette partie du mémoire est un exposé clair et précis de notre législation et de notre jurisprudence contemporaine. On peut discuter quelques-unes des solutions proposées par M. Ladrat ; on ne saurait méconnaître qu'il possède très bien son sujet et s'y montre jurisconsulte parfois rigoureux, toujours parfaitement instruit et correct. Il rappelle nos anciens parlementaires que l'intérêt de l'Etat et la préoccupation de son indépendance tenaient sans cesse en éveil. Ce mémoire est donc œuvre sérieuse que l'on sera obligé de consulter toutes les fois qu'on voudra s'occuper de la matière si déli-

cate qu'il traite et dont la lecture est profondément suggestive, par les objections qu'il soulève et les études que sa compétence même rendra indispensables à qui voudra le contredire sur certains points.

M. BONDURAND donne lecture d'un fragment portant le titre : *Introduction à un inventaire d'archives.*

M. le Trésorier fait le dépôt de son compte de gestion pour les recettes et dépenses de l'Académie pendant l'année 1891. L'examen de cette comptabilité est renvoyée à une commission composée des membres du bureau, avec l'adjonction de MM. Fabre, Bardon, Clauzel et Benoît-Germain.

La Société d'émulation de Roubaix sollicite l'échange de ses mémoires avec les publications analogues de l'Académie de Nîmes, et offre l'envoi immédiat de 12 volumes de sa collection. M. le Président est autorisé à donner satisfaction à ce désir, en transmettant à la Société de Roubaix les 12 derniers volumes de nos mémoires,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 13 février 1892.

Présents : MM. Clavel, *Président* ; Doze, Abbé Ferry, Boyer, Bondurand, Simon, Mazel, G. Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Clauzel, Benoît-Germain, Estève, Reynaud, *Membres résidents* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les sociétés correspondantes (suit la liste) auxquels s'ajoute l'envoi par M. Lombard-Dumas, membre non résident d'un mémoire intitulé : *Trois Mégalithes sculptés*, dans le département du Gard.

M. AURÈS soumet à l'Académie un dessin dont le profil et les annotations lui paraissent indispensables pour l'appréciation de son étude sur les dimensions verticales de l'Amphithéâtre inséré dans nos Mémoires de 1891. — L'Académie décide que cette planche gravée sera annexée au travail de M. Aurès.

M. CLAUZEL présente un rapport sur un volume de poésie offert à l'Académie par M. Jurand, qui se résume ainsi :

Il y a une douzaine d'années, un ouvrier chapelier de Nîmes s'y était fait une certaine réputation d'orateur populaire. On l'entendait fréquemment, on applaudissait sa voix sonore, sa verve naturelle, sa faconde toujours prête dans les réunions publiques et autres.

Depuis, l'ouvrier est devenu patron ; l'orateur a condamné sa voix au silence. Malheureusement, les affaires n'ont point, paraît-il, prospéré à son gré. Du même coup qui a fait

disparaître le patron et renaître l'ouvrier, l'adversité a réveillé le littérateur. Dans le recueillement de son silence, il avait dû voir quelque flamme traverser son esprit. Il s'est senti poète. Sa main a saisi une plume et sa plume a tracé des vers dont quelques-uns viennent d'être publiés et adressés par M. J.-B. Jurand, à l'*Académie de Nîmes*. Vous avez voulu savoir et vous m'avez chargé de vous dire si la fortune avait favorisé son audace et si la muse ne lui avait pas été rebelle.

Pour vous rendre compte de cette œuvre, intitulée « *La muse de l'ouvrier. — Poésies satiriques* », il me suffirait presque de vous lire la préface, mise en tête de cet opuscule sous forme d'avis aux lecteurs.

Par ce préambule, l'on est averti que l'auteur ne fait guère que raconter ses petites affaires, la perte de ses illusions, la haine de ses ennemis, le malheur de son foyer. Dès lors, vous sentez que ces « Poésies satiriques », absolument personnelles par leur sujet, sont loin d'avoir pour le public, quelque sympathie que puisse mériter l'auteur, l'intérêt qu'elles lui inspireraient, si le poète s'était proposé de dénoncer, d'attaquer, de châtier des mœurs, des travers, des vices de notre société et de notre époque.

Les allusions de M. Jurand sont très transparentes, pour ceux du moins qui le connaissent ou qui vivent dans son milieu; mais elles ne rappellent que ses démêlés avec certaines personnes. Ses portraits ont de la couleur, du trait, du relief, de la vigueur; mais peut-être la malice et les ressentiments du peintre ont-ils broyé trop de noir sur sa palette et chargé ses figures de trop de dureté et de duplicité. En tout cas, ces portraits, eussent-ils autant et plus encore que d'aucuns le prétendent, le mérite de la ressemblance, ne sont point destinés à former une galerie que le public ait intérêt à visiter.

Quant à la poésie elle-même, elle devrait

être sublime, si l'indignation suffisait, comme on l'a dit, pour faire le vers. L'auteur, en effet, est fortement indigné; mais son âme souffre trop uniquement de blessures d'intérêt personnel et matériel pour qu'elle s'élève bien haut, pour qu'elle plane et nous attire au-dessus des vulgarités de la vie ordinaire.

Pour ce qui est exclusivement de la forme, il faut avouer que l'auteur n'en est pas entièrement maître; on dirait parfois que la métrique le gêne. Notre langue a bien encore quelques secrets pour lui; mots impropres, expressions triviales, images hasardées ou incohérentes souvent déparent l'œuvre.

J'ai hâte, messieurs, de m'arrêter dans cette voie pour rendre hommage à l'honnêteté du poète à la droiture de sa conscience, pour le féliciter d'avoir cherché dans le *travail intellectuel* le repos de ses luttes et de ses labeurs journaliers, pour compatir aussi à ses malheurs. Je me garderai de le décourager et de le détourner de son projet de nous soumettre, comme il l'annonce et selon son expression, la suite de son travail intellectuel.

Je serais désolé de m'attirer même un peu de la haine qu'il nourrit contre tant d'autres et je ne voudrais point m'exposer à devenir le sujet d'une de ses virulentes *satires*.

Je suis persuadé, au contraire, qu'il ne m'en voudra pas d'avoir donné sur son œuvre une appréciation que j'affirme désintéressée. J'espère même qu'il me saura gré de ma sympathie pour ses malheurs et des encouragements que je me fais un devoir de lui envoyer pour ses efforts.

La lecture de quelques fragments vient justifier les appréciations du rapporteur.

M. LIOTARD, comme rapporteur de la commission de comptabilité, présente l'état des recettes et dépenses de l'exercice 1891 tel qu'il résulte des comptes de M. le Trésorier.

RÉSUMÉ DU COMPTE DE GESTION DE 1891.

Recettes.

Report de 1890.....	3.034 95
Cotisations : Résidents..... 1.050	} 1,825 »
non résidents... 355	
correspondants. 420	
Subventions : le département 600	} 1,100 »
la ville de Nimes 500	
Diplômes.....	80 »
Achat de jetons d'argent.....	175 »
Remboursement de jetons délivrés aux donateurs de fragments an- tiques	68 25
Vente de 3 volumes.....	12 »
Agio du compte courant.....	32 20
	<hr/>
Total des recettes ordinaires.....	6,327 40
Subvention extraordinaire du minis- tère pour la publication du cartu- laire de Pont-Saint-Esprit.....	200 »
	<hr/>
Total des recettes.....	6,527 40
A déduire les dépenses.....	5,493 60
	<hr/>
Excédent des recettes à reporter à l'exercice 1892.....	1,033 80

Dépenses.

Impressions : Mémoires de 1889.....	1,660 »
id de 1890.....	2,400 »
Procès-verbaux.....	78 75
Insertion au journal.....	41 35
Diverses.....	74 »
	<hr/>
	4,254 10
Jetons de présence.....	176 50
Achats de jetons d'argent... ..	149 85
Prix du concours.....	150 »
Frais de la séance publique.....	87 70
Reliures	139 80
	<hr/>
A reporter.....	4,957 95

Report.....	4,957 95
Annales du midi et revue Allmer...	20 »
Copiste	100 »
Gens de service.....	184 80
Horloger (2 ans).....	20 »
Papetier.....	5 45
Timbres et affranchissements.....	31 95
Quittances non recouvrées et frais..	94 70
	<hr/>
Total des dépenses ordinaires	5,414 85
Contribution des propriétés Maume-	
net.....	78 75
	<hr/>
Total des dépenses.....	5,493 60

L'Académie approuve les comptes du trésorier, récapitulés comme ci-dessus et lui adresse des remerciements pour sa gestion.

M. ESTÈVE présente à l'Académie les estampages de deux inscriptions ; La première inédite a été découverte rue Bat-d'Argent, n° 23, elle était appliquée en long contre un mur dont elle faisait le parement et portait tant de couches de badigeon qu'on apercevait à peine un coin de l'encadrement.

Elle était ainsi conçue :

D. M.
C. FVLVIO . MAIORI
C . FVLVIUS . CENITER
FRATR.

Aux Dieux manes, à Caius Fulvius major, Caius Fulvius Ceniter à son frère.

On a rencontré du temps de Ménard, rue du Mûrier d'Espagne, une inscription du 1^{er} siècle, dédiée à un Caius Fulvius Lupus, on retrouve aussi deux autres Caius Fulvius ; Caius Fulvius Carpus à Uzès et Caius Fulvius Quartio, à Narbonne ; quant aux Cognomen Major et Ceniter, ils sont rares.

—
La seconde inscription est connue depuis

1802, et mentionnée dans la Topographie de Baumes et Vincens ; Aug. Pelet en a entretenu l'Académie en 1845, et les auteurs du Corpus de Berlin, l'ont vue à l'endroit d'où grâce à la libéralité de Madame veuve Légal, elle vient d'être transportée au Musée. Elle est inscrite sur une stèle qui provient du quartier de Sainte-Perpétue, ancienne route d'Arles.

Elle se lit ainsi :

DIS MANIB (VS)
L(VCH) IVLI APOLLINI
VALERIA HELLAS
VITRICI IVLIANI LIBERTA ET
COSMUS F (abii) IVLIANI VERNA

Traduction : Aux manes de Lucius Julius Apollonius, Valeria Hellas, affranchie de Vitricus Julianus et Cosmus, esclave de Fabius Julianus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 27 février 1892

Présents: MM. Clavel, *président*, Bigot, Lenthéric, Doze, Boyer, Bondurand, Simon, Mazel, Fabre, Maurin, Comte de Balincourt, Bardou, Clauzel, Reynaud, Estève, *membres résidents*; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 13 février est élu et adopté.

Le secrétaire fait le relevé des publications périodiques transmises à l'Académie pendant la dernière quinzaine.

M. GIRAUD-TEULON, professeur honoraire de la philosophie de l'histoire à l'université de Genève, correspondant de l'Académie, fait offre d'un ouvrage de M. J. J. Bachofen. *Römische Graplampen*, servant de commentaire à des planches gravées représentant des symboles funéraires et traitant de la vie future chez les anciens. M. Giraud-Teulon a fait précéder cette publication d'une préface considérable dont M. Lenthéric lit le fragment suivant:

« L'influence de Platon sur le développement de la métaphysique et des idées d'outre-tombe succéda à celles des orphiques et des Pythagoriciens. Mais Platon s'élève plus haut que ses prédécesseurs dans la théorie de l'immortalité de l'âme. Pour lui, en effet, l'âme est un être immatériel, immortel, prisonnier dans le corps et que la mort délivre de sa gèôle; la vie actuelle n'est pas la véritable, elle n'est qu'une préparation à la vie réelle, celle des purs esprits après le tombeau.

« En réalité la philosophie platonicienne, qui fait de l'immortalité de l'âme le but suprême de la morale, est plutôt une religion

qu'une science, et c'est comme telle qu'elle a exercé une si profonde influence sur le christianisme. Saint-Augustin disait: J'ai eu deux maîtres: Platon et Jésus-Christ; et Saint-Clément prétendit que Platon enseigna le dogme fondamental du Christianisme, la Trinité. Les pères de l'Eglise furent conduits au Christianisme par la philosophie platonicienne que quelques-uns considèrent « comme un don de la Providence » et que Saint-Clément encore, place sur la même ligne que la révélation faite aux Hébreux. La philosophie Grecque spiritualiste eut une action si marquée sur la philosophie chrétienne, que Saint-Augustin, Saint-Justin, Saint-Clément d'Alexandrie et les premiers pères de l'Eglise, frappés des nombreux points de conformité entre elles, prétendirent les uns, que le verbe avait dû se révéler avant l'arrivée du Christ, à Heraclite, Socrate et Platon; les autres, que les philosophes avaient dérobé dans les livres saints les vérités chrétiennes, ou bien enfin que « le démon les leur avait dictées pour contrefaire et discréditer les révélations diverses. »

« Loin donc d'envisager la théologie païenne comme une négation du christianisme, il convient plutôt de reconnaître en elle la principale source des sentiments qui ont fait accepter le Christianisme par les peuples européens, et l'on peut dire avec un poète chrétien de nos jours (Laprade):

» La Grèce a conduit les intelligences aux portes de la vraie religion. Quand l'idée Chrétienne de l'Homme-Dieu devra se répandre, elle trouvera son chemin préparé par la religion et les philosophes helléniques; elle s'assemblera tout naturellement dans les temples et les écoles fondés par le génie grec, tandis qu'après dix-huit siècles, elle n'a pu réussir encore à détrôner, les cultes panthéistes de la haute Asie. Ainsi l'esprit de l'antiquité grecque et latine, que l'on a considéré longtemps comme le principal adversaire de l'Évangile, fut au

contraire, pour le christianisme l'auxiliaire le plus puissant... En un petit nombre de siècles, Athènes et Rome furent réconciliées à l'Évangile, et de nos jours encore le christianisme n'a pas réussi à franchir, sur la carte de l'ancien monde les limites de la philosophie grecque et de l'empire romain. »

« Pendant les premiers siècles du christianisme, la conscience populaire ne traça pas toujours une ligne de démarcation bien nette entre la religion nouvelle et les anciennes. Les transitions furent souvent lentes et insensibles. Longtemps la symbolique païenne demeura sur les monuments figurés confondue avec la symbolique chrétienne: Le bon pasteur des catacombes n'est autre que l'Aristée des sarcophages païens. A Sainte-Calixte, Orphée sur les tombeaux charme les animaux; ailleurs le Christ est figuré sous les traits de Jupiter ou de Platon. Psyché, sur les monuments chrétiens demeura le symbole de l'âme immortelle.

Ce mélange de paganisme et de christianisme n'est pas fait pour surprendre, lorsqu'on songe à l'état d'esprit des peuples chez lesquels se propagea le christianisme. Une grande fermentation religieuse agitait le monde païen au premier siècle de l'ère chrétienne, des idées nouvelles circulaient chez les nations du bassin de la Méditerranée, minant sourdement ou transformant les anciens cultes.... de toute part surgissaient des tentatives de réforme théologique, il semblait que le monde Gréco-Romain cherchait quelque religion universelle dans le genre de celle que le Bouddhisme avait fournie à l'Asie. »

M. le Directeur des Beaux-Arts rappelle l'arrêté ministériel qui fixe au mardi 7 juin l'ouverture de la 16^e session des sociétés des Beaux-Arts des départements; provoque la communication des manuscrits qui ne pourront être produits à la Direction des Beaux-Arts que jusqu'au 1^{er} avril inclus et invite les

sociétaires qui désireraient y assister à formuler dans les formes prescrites leur demande de carte de parcours avant le 1^{er} mai.

L'Académie apprend avec satisfaction que notre confrère, M. le pasteur Dardier, vient d'être appelé par un vote unanime aux fonctions de Président du Consistoire de Nîmes.

M. le pasteur Février, correspondant de l'Académie à Saint-Hippolyte, adresse une circulaire annonçant la prochaine publication d'un volume de poésies intitulé : *Elévations poétiques* et sollicite de l'Académie une souscription à quelques exemplaires de cet ouvrage. L'Académie adresse à l'auteur ses sympathies et ses souhaits pour le succès de sa publication, mais ne croit pas devoir y joindre une souscription, uniquement pour ne pas créer un précédent.

M. Marius Girard, syndic de la maintenance du Félibrige de Provence, transmet une liste de souscription pour l'érection d'un monument à Saint-Remy à la mémoire de Joseph Roumanille, correspondant de notre Académie à Avignon ; faisant observer que les amis de Roumanille sollicitent moins un subside en argent que l'honneur de voir figurer sur leur liste l'Académie de Nîmes à côté de ses sœurs de Vaucluse, d'Aix, des Basses-Alpes, de Béziers, de Montpellier. L'Académie répond à cette avance par l'offre d'une souscription de 20 francs.

M. G. FABRE donne lecture d'une étude consacrée à Guillaume Mauget qui fut le premier pasteur protestant exerçant son ministère dans la ville de Nîmes.

M. le docteur REYNAUD donne lecture d'un mémoire intitulé :

Des régénérations osseuses.

« La charpente du corps humain est constituée par le squelette.

Dès la plus haute antiquité les médecins qui se sont occupés de chirurgie ont étudié la for-

mation du cal des fragments osseux dans les fractures.

Cette question a donné lieu à bien des controverses jusqu'au milieu de ce siècle où les études micrographiques sont venues jeter la lumière sur les derniers détails de cette question si importante.

Troja, en 1775, Duhamel, Flourens en 1847 et Ollier en 1858, tout en étudiant le rôle des diverses parties du corps qui contribuent à la formation du cal, ont étudié la propriété d'une membrane excessivement fine qui recouvre les os d'une manière si intense et si continue qu'elle forme comme un manchon autour de chaque os du corps humain, je veux parler du périoste.

Le périoste, d'après les travaux d'Ollier, peut se décomposer en deux couches : l'une superficielle, formée d'une trame fibreuse qui ne sert qu'à soutenir les vaisseaux et nerfs qui se rendent à la surface des os et une couche plus interne ou couche *ostéogène* qui contient pour ainsi dire la graine de l'os.

« Si après avoir détaché un lambeau de périoste on racle légèrement avec un scalpel la face profonde d'une moitié de ce lambeau on détruit sur toute l'étendue qui est ainsi raclée, les germes de l'os futur, le tissu osseux se produira seulement sous l'autre lambeau. »

Pour prouver que le périoste avait vraiment la propriété d'engendrer de l'os, Ollier a pris plusieurs lambeaux de cette membrane, il les a insérés au milieu de diverses parties molles du corps d'un animal, après avoir refermé la plaie ; cet animal ayant été sacrifié quelques mois plus tard on a trouvé de la substance osseuse autour de ces fragments de périoste.

Si on insère sous la peau du crâne un fragment de périoste on peut faire pousser un os supplémentaire sur le crâne de cet animal qui paraît ainsi avoir une corne dans le genre de la greffe qu'on a faite à des rats, qu'on a désignés sous le nom de rats à trompe à cause de la queue d'un congénère qu'on a pu gref-

fer sur la tête du sujet en expérience. Ces diverses observations prouvent la propriété ostéogène du périoste.

Se basant sur ces données expérimentales Ollier et les chirurgiens de nos jours ont appliqué cette propriété du périoste à la pratique chirurgicale et ils ont obtenu de très beaux succès.

Au début on a enlevé des parties d'os nécrosés en conservant le périoste qui se détache facilement dans ces cas, et après avoir nettoyé la plaie avec soin, et l'avoir recousue, l'os secrété par le périoste s'est reproduit avec la forme de la portion enlevée et s'est soudé avec la partie saine.

On peut également enlever une articulation, par exemple le coude, ce que j'ai fait il y a quatre ans, en conservant le périoste des trois os qui forment le squelette de cette région et non seulement les os se reproduisent mais les surfaces articulaires se reconstituent et les mouvements physiologiques de l'articulation sont conservés en partie ou en totalité.

Pour que ces reproductions puissent se faire il faut que la partie qui a été privée de son squelette reste immobile. Le chirurgien américain Senn a eu l'idée pour servir de soutien aux parties molles et pour exciter la sécrétion du périoste de se servir d'os d'animaux décalcifiés et iodoformés. Le professeur Le Dentu de Paris a présenté récemment à l'Académie des sciences un jeune homme de seize ans auquel il a fait reformer en moins de trois mois en bourrant d'os décalcifié l'espace intrapériostique laissé vide par la resection des os nécrosés. Cette décalcification est obtenue par une immersion de dix jours dans un mélange d'eau d'acide et chlorydrique au dixième, on obtient ainsi un os translucide et mou comme une feuille de carton trempée et ramollie dans l'eau. Toute la substance calcaire de l'os a été détruite. Cet os ainsi

décalcifié est ensuite coupé par fragments de forme variée pour remplir l'espace laissé libre par l'os enlevé. Cette substance cartilagineuse qui est ensuite rendue aseptique par un séjour prolongé dans l'éther iodoformé sert à la fois de point d'appui ou *soutien temporaire* aux parties molles et de substance excitante pour la sécrétion osseuse du périoste.

Des chirurgiens Allemands, Américains, Français ont fait des résections plus ou moins importantes en se servant d'os d'animal décalcifié et iodoformé et jamais il n'est arrivé d'accidents ; dans aucun cas on n'a dû enlever les os implantés tant ils sont bien supportés par les parties vivantes. Il est certain qu'ils ne remplissent qu'un rôle de soutien provisoire, ils se résorbent assez lentement pour que le périoste conservé ait le temps de former un os nouveau.

Cette greffe d'os décalcifié et iodoformé peut être et a déjà été employée dans des cas de trépanation dans des résections de plusieurs os du pied, de la jambe, du bras, des mains, elle a toujours réussi tandis que la même opération faite avec des os d'animaux a échoué parce que les os ne sont pas aseptiques.

Quant aux humains outre qu'il est difficile de s'en procurer de frais il y a crainte de se servir d'os provenant de tuberculeux ou syphilitiques.

En résumé les os décalcifiés pour augmenter la rapidité de la résorption, conservés dans des liquides *aseptiques* ou *antiseptiques*, faciles à préparer et à conserver comme les substances de pansement, réunissent à l'avantage d'être toujours sous la main au moment du besoin, celui de pouvoir être employés dans tous les cas sans crainte de transmettre une maladie infectieuse. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 12 mars 1892.

Le fauteuil de la présidence est occupé à défaut du *Président* et du *Vice-Président* absents, par M. Bondurand, un des derniers présidents en charge.

Étaient présents: MM. Bigot, Lenthéric, Verdier, Abbé Ferry, Boyer, Dardier, Bondurand, Mazel, G. Fabre, Coustalet, Maurin, Comte de Balincourt, Bardon, Clauzel, Reynaud, Estève, *membres résidents*, C. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 27 février est lu et adopté.

M. le secrétaire présente le relevé des publications périodiques des sociétés correspondantes transmises depuis la dernière séance (suit la liste), l'Académie a reçu en outre:

De la société de l'Histoire de France: *Jacques de Besançon et son œuvre*, 1 volume in 8.

De M. le Docteur Mazel, père, deux exemplaires d'une *paraphrase en vers languedociens* du *premier aphorisme d'Hippocrate*, publiée d'après un manuscrit qui s'est rencontré dans un volume de mélanges à la Bibliothèque de Nîmes; M. le Docteur Mazel a accompagné cette publication d'une introduction et de notes.

M. de Saint-Venant, un de nos correspondants à Uzès, offre également à l'Académie la première partie d'un travail intitulé: *La Vieille Sologne militaire et ses fortifications*.

M. Bardon appelle l'attention de l'Académie

sur un travail qui fait partie du Tome III (9^e série) des mémoires de l'Académie de Toulouse compris dans les envois de ce jour : ce mémoire, qui est intitulé : *Le Maréchal de Montrevel et les Camisards*, d'après une correspondance inédite de Montrevel avec l'Intendant Baille, reproduit *in extenso* une série de lettres de Montrevel que M. Bardon avait déjà rencontrées dans un volume de la Bibliothèque de l'Arsenal de Paris et qu'il n'avait qu'indiquées dans une communication récente à l'Académie. M. Bardon engage M. le pasteur Dardier, qui s'est occupé de la correspondance du maréchal, à prendre connaissance de cette nouvelle publication.

M. le secrétaire fait part d'une lettre de M. Marius Girard, syndic du Félibrige de Provence à Saint-Remy, contenant ses remerciements pour la souscription de l'Académie à l'érection du monument de Roumanille. Il donne lecture de deux dépêches ministérielles : la première est une seconde circulaire relative au Congrès de la Sorbonne pour 1892, qui recommande l'envoi au Comité d'organisation, avant le 1^{er} avril prochain, des manuscrits dont la lecture pourrait être autorisée. La seconde, en réponse à une demande de l'Académie, contient l'annonce d'une nouvelle subvention (300 fr.), affectée à la publication du cartulaire de Pont-St-Esprit, par M. Bruquier-Roure.

M. DARDIER communique une lettre de M. Ritter, qui sollicite, au profit de la Société d'Histoire de Genève, un envoi plus considérable de nos mémoires dont nous lui avons envoyé, en contre-échange, deux volumes, les Tomes XII et XIII de la 7^e série. La Société d'Histoire de Genève se dispose à nous faire un nouveau don comprenant 16 volumes in-8^o de ses mémoires, en échange d'un nombre équivalent des nôtres, antérieurs à ceux qu'elle a déjà reçus. Elle propose, d'ailleurs, l'échange réciproque des publications des deux Sociétés pour l'avenir.

L'Académie accepte cette proposition et autorise M. le Bibliothécaire à faire à Genève l'expédition des volumes demandés, dont nous avons une assez ample provision.

On passe aux lectures à l'ordre du jour :

M. BARDON, ayant eu l'occasion de parcourir les « *Nouvelles Ecclésiastiques* », journal des jansénistes, a rencontré une lettre, datée de Nîmes. où il est longuement question de l'Académie de Nîmes.

Voici ce que dit le correspondant Nîmois de ce recueil :

Nouvelles ecclésiastiques

10 JUILLET 1758.

« Les assemblées de l'Académie se tenaient d'abord dans la salle du Collège des Jésuites ; ils ne se contentaient pas d'y être admis, ils persuadèrent à quelques Académiciens qu'il convenait que les recteurs du collège fussent, à l'avenir, Académiciens-nés et eussent dans les séances une place distinguée, *amant primos recubitus.. et primas cathedras in synagogis*. La chose mise en délibération, la modeste proposition des bons pères fut rejetée à la pluralité des suffrages, et les séances académiques transférées à l'Hôtel de Ville. Ce changement, que la politique jésuitique n'avait pas prévu et qui tirait l'Académie de la dépendance, mortifia l'orgueil pharisaïque, et rien n'a été oublié depuis pour procurer une nouvelle transmigration ou pour se venger de la première.

» Au mois de décembre 1757, MM. les Académiciens, attentifs à se procurer tout ce qui peut servir au progrès des connaissances utiles, délibérèrent d'attirer dans la ville un professeur de grec et d'hébreu, langues qui n'étaient connues que de nom. Ils s'adressèrent pour

cela aux Bénédictins de Toulouse qui envoyèrent Dom Olive pour faire à ces Messieurs des leçons absolument gratuites. Le professeur, aussi zélé que ses élèves dont il devint en même temps le confrère, ne put se refuser à d'autres personnes qui demandèrent d'être admises à ses leçons. Il les donnait dans une des salles de son monastère, et elles devinrent en quelque sorte publiques. Il les ouvrit par la lecture d'un discours sur l'utilité des langues. De là l'alarme que prirent les Jésuites et qu'ils s'efforcèrent de communiquer à toute la ville. Il n'y avait qu'eux, disaient-ils, qui avaient droit d'enseigner. C'était un privilège exclusif de leur collège (où jamais ils n'ont enseigné ni l'hébreu ni même le grec).

» Le Prélat de Nîmes leur donna raison, et le cours cessa. »

Parmi les pères jésuites qui occupaient alors le Collège, on peut citer : le père Feraud, 1758; le père Belly, 1759; le père Javel, 1758-1759.

On lit dans un autre numéro :

« Les Jésuites ne pouvaient digérer cet affront. Le jour de la St-Augustin (août 1758), ils firent représenter à leur collège une pièce; sous prétexte de peindre les demi savants, titre de la pièce, ce ne fut qu'une satire continuelle des Académiciens de Nîmes, qui y furent traités avec beaucoup de mépris. »

M. Bardon ajoute :

Cette lettre ne semble pas très véridique. L'Académie, en 1757, voulut, comme celle de Toulouse, encourager l'étude du grec et de l'hébreu; elle pria donc le bénédictin Dom Denis d'Olive, de faire un cours public sur ces deux langues, mais sans prendre aucune responsabilité. Le 12 janvier 1758, ce cours s'ouvrit, et le sujet de sa première leçon fut, très naturellement, *de l'utilité de l'étude des langues*. Nos procès-verbaux authentiques n'indiquent pas que l'évêque de Nîmes ait suscité, pour cela, des difficultés soit au professeur, soit à la Compagnie. Les séances de

l'Académie se tiennent en 1758, comme en 1757, au palais épiscopal ; seule, la séance solennelle a lieu à l'Hôtel de Ville. Aux séances ordinaires l'on s'occupait beaucoup d'épigraphie ; à la séance du 9 novembre 1758, Séguier communique à ses confrères une grande découverte : il avait reconstitué toute l'inscription du fronton de la Maison Carrée en examinant les trous où étaient attachés jadis les crampons des lettres de bronze qui formaient cette inscription.

Mais on dirait qu'après ce travail remarquable, un certain malaise pénètre dans la Compagnie ; les séances ne se tiennent plus régulièrement et tout à coup la transcription des procès-verbaux est suspendue pendant vingt ans (1762-1783). Quelles sont les causes de cette lacune ? Le professeur de grec et d'hébreu a-t-il été entraîné à sortir de son programme pour faire de la controverse religieuse ? Telle est la question que M. Bardon se contente de poser à ceux de nos compatriotes qui, ayant à leur disposition *le Journal de Trévoux*, *le Mercure de France*, etc., etc., y trouveront peut-être une réponse des plus catégoriques.

M. MAURIN donne lecture d'un nouveau fragment de son histoire de la Narbonnaise antique, dans lequel il étudie l'organisation de cette province entre la conquête et le proconsulat de César. Ce chapitre comprend notamment le procès de Fonteius raconté et interprété au moyen du plaidoyer de Cicéron.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 26 mars 1892.

Présents : MM. Simon, *Vice-Président* ; Bigot, Verdier, Doze, Abbé Ferry, Boyer, Dardier, Bondurand, Mazel, Maurin, Comte de Balincourt, *membres résidents* ; Lombard-Dumas, *membre non-résident* ; C. Liotard *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 12 mars est lu et adopté.

Au début de la séance, M. le Président annonce le décès imprévu de M. Jules Bonnet, un de nos membres honoraires, dont les obsèques ont eu lieu mercredi 23 mars. M. Simon s'est fait, à la cérémonie, l'interprète des regrets de l'Académie et a prononcé une allocution qui sera reproduite par l'impression.

« MESSIEURS,

»Je viens, au nom de l'Académie de Nîmes, dire, à mon tour, un suprême adieu et rendre un dernier hommage au regretté confrère dont la dépouille mortelle repose dans ce cercueil. L'Académie, à qui M. Jules Bonnet avait bien voulu quelque fois communiquer ses travaux par l'intermédiaire de l'ami qu'il est allé rejoindre et dont il convient de rappeler ici le souvenir, Meynard-Auquier, l'Académie qui avait suivi avec le plus vif intérêt M. Jules Bonnet dans ses nombreux et brillants succès, tint à honneur de se l'attacher comme membre honoraire dès qu'il vint se fixer définitivement à Nîmes. M. Jules Bonnet, s'il était resté à Paris, eût pu briguer des honneurs plus

élevés, car il a consacré toute sa vie sa haute intelligence au culte des lettres et à l'étude.

» A voir ce long corps comme ployé sous le poids de la pensée, cette tête fine, ce front large, ces regards doux et tristes, ces cheveux flottants, personne n'hésitait à dire : « Cet homme n'appartient pas au monde des intérêts matériels. » A entendre sa voix lente, mesurée, sa langue correcte, aux expressions choisies, personne n'hésitait à dire : « Cet homme a sondé l'esprit de l'homme, il a fouillé les cœurs, et il a rapporté de ses recherches des pensées justes, fortes, utiles aux hommes. »

Est-ce l'esprit des ancêtres qui plane sur nos monuments, est-ce le sang qu'ils ont transmis aux enfants de notre antique cité qui entraîne les mieux doués d'entre eux à vivre dans le passé et à étudier l'activité des hommes dans les temps antérieurs ? Je ne sais. Mais M. Jules Bonnet, comme beaucoup de nos concitoyens distingués, se passionna pour l'histoire.

Le choc des idées, la lutte des intérêts et des passions, le triomphe d'un principe, son origine, son développement, les résistances qu'il rencontra, voilà ce qui occupait son cerveau puissant.

Né dans la religion protestante, élevé dans le rigorisme et la pureté de conduite que prescrit cette religion, il reçut au Collège de Nîmes cette brillante éducation classique qui rend encore aujourd'hui si intéressant et si agréable le commerce des hommes de son temps.

» M. Gazay, son professeur de rhétorique, dont le souvenir est toujours évoqué avec respect par ses anciens élèves, remarqua ses facultés exceptionnelles et lui prédit le plus brillant avenir. Il ne se trompa pas. Après avoir, en quittant le Collège de Nîmes, passé quelque temps au Lycée Henri IV, où il eut pour condisciple un auguste personnage (1) dont

(1) M^{sr} le duc d'Aumale.

la constante amitié pour lui est un précieux témoignage en faveur de la grande valeur intellectuelle et du noble caractère de notre confrère, M. Jules Bonnet entra à l'École Normale Supérieure, d'où il sortit, au bout de trois ans, agrégé d'histoire. Il résolut dès lors de consacrer les faveurs dont le ciel l'avait comblé à la gloire de sa religion. Sa foi en la vérité des principes de Calvin était ferme comme roc. Profondément bon, largement tolérant, ainsi que le prouvent ses relations amicales avec Monseigneur Besson, partisan absolu de la liberté de conscience et de l'indépendance de la pensée, il savait qu'il défendrait ses convictions sans blesser celles d'autrui. Aussi, nommé professeur d'histoire à Mâcon, n'hésita-t-il pas à expliquer et à commenter les grands faits passés avec toute la liberté de ses opinions. Malheureusement, le temps n'était pas encore venu où un homme de bonne foi peut exposer ses idées, même quand elles sont en contradiction avec celles de la majorité, et M. Jules Bonnet, après un an de professorat, dut résigner ses fonctions.

» Ses grandes qualités ne furent cependant pas perdues pour la France. M. Guizot lui donna plusieurs missions dont il revint avec des trésors inappréciables pour l'histoire de la Réforme et du xv^e siècle. Réforme, xv^e siècle ! qui ne voit à ces mots le ciel s'entrouvrir et une éclatante lumière inonder le monde ! Quel spectacle admirable ! La pensée affranchie, la conscience délivrée, l'homme tendant librement les mains et le cœur vers Dieu ! Quelle joie dans l'humanité ! M. Jules Bonnet a eu le bonheur d'assister à ce spectacle, de partager cette joie, et dans quelle région, où est-il allé goûter ce bonheur ! en Italie, « sous l'éclat d'un ciel enchanteur », où il avait pour compagnes les mânes de Virgile, l'âme tendre d'Arnaud de Brescia, et surtout l'adorable figure de Renée de France qui synthétisait pour lui la poésie, la foi et la patrie. Mais notre éminent confrère a en-

core eu un bonheur plus grand, c'est de pouvoir communiquer ses impressions, ses réflexions, ses jugements avec toute leur vivacité, toute leur profondeur, tout leur charme. *Olympia Morata, Aonio Paleario, Récits du seizième siècle*, sont des œuvres délicieuses dans lesquelles nous pouvons assister, nous aussi, grâce à un style qui ne lasse jamais, délicat, agréable, à ces aspirations si touchantes, si vives, si sincères, des âmes les plus justes vers un idéal religieux de bonté et de liberté que l'atmosphère de l'Italie du xvi^e siècle enveloppait d'une poésie si pure.

» Ce ne sont pas, cependant, les pages éloquentes des ouvrages que je viens de mentionner qui sont la grande œuvre, l'œuvre principale de M. Jules Bonnet. Là où il a mis toute son énergie, son vaste savoir, son immense érudition, c'est dans ses fonctions de secrétaire de la Société de l'*Histoire du Protestantisme français* qu'il a remplies pendant près de trente ans. C'est grâce à lui que le Bulletin de cette Société est devenu un monument non seulement de la Réforme en France, mais encore de l'histoire générale de notre pays. M. Jules Bonnet était un chercheur, aucun document ne lui échappait. Il sollicitait et encourageait constamment tous ceux à qui leurs fonctions ou leurs loisirs permettaient de fouiller dans les Archives des villes ou des familles. Ces documents entre ses mains ne restaient pas de froids procès-verbaux, ils devenaient de ferventes professions de foi, ou d'amers cris de douleur. Que de gémissements il a entendus, que de pleurs, que de cris d'angoisse. C'est peut-être la vision de tant de martyrs qui donnait à sa physionomie cette tristesse qui en était le trait dominant.

L'histoire de la Réforme, à Nîmes et dans le Languedoc, doit beaucoup aussi à M. Jules Bonnet, car s'il aimait son église, il aimait d'une égale affection sa ville natale et en savait parler avec amour. Ce travailleur infatigable embrassait dans la même activité son

Dieu, son pays et la ville de Nîmes. Il les a servis également. Sa vie a été noblement remplie : sa mémoire ne périra pas. »

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques des Sociétés correspondantes reçues dans la dernière quinzaine, où il signale particulièrement à l'attention de l'assemblée deux planches coloriées représentant de splendides mosaïques découvertes à Bougie et aux Ouled-Agla, et publiées par la Société archéologique de Constantine.

M. Jean Brun (du Vigan), fait hommage d'une brochure intitulée *Historique d'Avèze*. M. Bardon veut bien se charger d'en faire le compte-rendu.

M. le Président fait remarquer qu'il conviendrait de se préoccuper des mesures préparatoires de la prochaine séance publique : en fixer le jour ; en rédiger le programme ; choisir un sujet de concours se référant à l'année 1894. L'Académie décide qu'elle s'en occupera incessamment.

M. DARDIER fait connaître à l'Académie un ouvrage qui vient de paraître à Genève et qui est un modèle en son genre : *Notices Généalogiques sur les familles Genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*, continuées par J.-B.-G. Galiffe, docteur en droit et quelques collaborateurs (Tome VI). Jullien, libraire éditeur, 1892, in-8° de 496 pages,

La 1^{re} série comprend trois volumes, qui parurent successivement en 1829, 1831 et 1836. L'honneur en revient à M. Galiffe père (Jacques-Augustin).

Après un intervalle de vingt ans, l'œuvre interrompue du père fut reprise par le fils (John-Barthélemy) Galiffe, qui publia un 4^e volume en 3 livraisons (1857, 1860 et 1866).

Le 5^e volume, qui parut en 1884, et le 6^e qui vient de paraître, forment une 3^e série, pour laquelle M. John Galiffe a eu d'habiles et dévoués collaborateurs.

Ces collaborateurs sont tous Genevois, et ils ont voulu faire une œuvre patriotique en reconstituant l'histoire des familles de la petite République.

Mais ce n'est pas seulement pour les citoyens de Genève que cet ouvrage est intéressant et utile; il l'est aussi pour bien d'autres, pour les Italiens, pour les Belges ou Flamands, pour les Suisses des autres cantons, et surtout pour les Français, car la cité de Calvin, durant trois siècles, a recueilli dans ses murs une foule de familles de ces diverses nationalités, que la persécution religieuse forçait à l'émigration et dont les noms se retrouvent encore parfois dans leur pays d'origine.

Nous avons là sans doute l'explication de la place exceptionnellement honorable que Genève a occupée et occupe encore dans le monde. Elle s'est peuplée d'hommes de foi et d'énergie morale, qui ont sacrifié leurs biens, leur position sociale souvent très élevée, et se sont exposés à tous les périls, à toutes les douleurs de l'expatriation pour pouvoir adorer Dieu selon leur conscience. La sélection a été évidente, et comme toujours elle a produit des fruits excellents.

Il est facile de voir, en effet, ce qu'ont apporté d'illustration à Genève, les Diodati, les Turretini, les Claparède, les Jean-Jacques Rousseau, les Vernes, les Vernet, les Pictet, les Cherbuliez, les Charles Bonnet, les Abauzit, les Cramer, les Mallet, les Chaix, les Révillod, les de Candolle, les Töpffer, les Amiel, les Marc Monnier et tant d'autres. Il faut regretter seulement que tous ces éléments de grandeur et de force, ces souches puissantes, ces racines vivaces n'aient pas pu se développer librement et grandir dans le terroir qui les avait produits.

La France est certainement la nation qui a le plus perdu sous ce rapport. Les cinq premiers volumes des *Notices généalogiques* l'ont surabondamment prouvé, et le sixième nous

apporte un ample contingent de nouvelles preuves.

On pourrait citer les *Chastel*, sortis de Montbéliard; les *Chauvet*, d'Avignon; les *Gautier*, de Gex; les *Saint-Ours*, dont le célèbre peintre d'histoire, du Grésivaudan; les *Vieusseux*, de Saint-Antonin en Rouergue; les *Le Royer*, de La Rochelle (le président actuel du Sénat français, *Elie*, est de cette famille); les *Favre*, qui ont formé comme une colonie de familles patriciennes et qui sont originaires de l'Auvergne; les *Fazy*, de la vallée de Queyras, en Dauphiné; les *Barde*, de Valence, également en Dauphiné; les *Bétant*, dont un savant helléniste, des environs de Ferney; les *Bourdillon*, de Bourges, etc., etc.

Pour ne pas trop allonger ce compte-rendu, rappelons seulement quelques familles qui sont sorties de Nîmes : les *Claparède*, dont l'un fut consul et membre du consistoire; les *Saurin*, dont *Jacques*, le Bossuet protestant, qui habita longtemps Genève avant d'aller s'illustrer en Hollande; les *Say*, dont l'éminent économiste et le sénateur actuel.

On connaissait l'origine nimoise de ces illustrations. Mais les *Notices* nous ont appris que M. de Cavour, le Richelieu italien qui a fait l'Italie, était le fils d'une demoiselle de Sellon, de Genève. Or, les de Sellon sont sortis de notre ville après la Révocation. Ce nom se retrouve maintes fois dans nos registres consistoriaux, de 1600 à 1660.

On le voit : quelques-uns des personnages qui ont joué un rôle plus ou moins important à Genève ou ailleurs, ont eu leur berceau au pied de notre Tour-Magne.

L'ouvrage qui est signalé à l'attention de l'Académie a été composé, à loisir, par des hommes si compétents et d'après des sources si pures, qu'il est presque impossible d'y trouver la moindre erreur. On pourrait tout au plus désirer ici ou là quelques mots complémentaires ou explicatifs, qui achèveraient de

caractériser les personnes ou les faits dont il s'agit.

Ainsi, à la notice *Clavière*, on aurait pu ajouter qu'*Etienne Clavière*, qui fut avec d'autres Genevois (*Etienne Dumont*, *Reybaz*, du *Roveray*), collaborateur de *Mirabeau*, et qui devint, le 23 mars 1792, ministre des Finances à Paris, se suicida en prison, le 8 décembre 1793, pour échapper à l'échafaud de la Terreur. On aurait pu dire aussi que sa femme (*Marthe-Louise Garnier*), ne voulut pas lui survivre, et qu'elle se donna la mort le lendemain, lorsqu'elle apprit le suicide de son mari. — Les *Clavière* étaient sortis de Serres, en Dauphiné, aujourd'hui département des Hautes-Alpes.

Peut être aussi un mot explicatif aurait-il été à sa place à l'article *Vincent Brès*, d'Uzès. Cet imprimeur languedocien, qui s'était réfugié à Genève au milieu du xv^e siècle, fut condamné, le 28 juin 1563, à demander pardon à genoux, torche au poing, à la Seigneurie et aux ministres, pour avoir, sans le visa obligatoire et les corrections du consistoire, imprimé, disent les registres du Conseil, des « *palettes* » contenant par demandes et par réponses, le catéchisme exposé par le pasteur *Pierre d'Airebaudouze*, alors à Anduze, qui, à sa demande, le lui avait donné pour l'impression. — Le mot *palettes* ne veut pas dire *épreuves*, comme l'a mis en parenthèse *M. Galiffe*, mais bien *abécédaires*. Ces *abécédaires* étaient suivis, comme c'était alors l'habitude, de quelques sections élémentaires du catéchisme. *Vincent Brès* dut se dégoûter bien vite de ce régime inquisitorial et retourna dans sa patrie, car il n'est plus question de lui à Genève.

Il n'en coûte pas si cher aujourd'hui, grâce à Dieu, d'exprimer son opinion, soit par écrit, soit de vive voix, dans cette ville désormais ouverte et affranchie : le principe protestant, mieux compris et mieux pratiqué, a porté tous ses fruits de tolérance et de progrès.

M. LOMBARD-DUMAS donne communication de diverses découvertes archéologiques faites à Saint-Clément près de Sommière, parmi lesquelles l'Académie remarque :

1^o Des sépultures antiques où se sont conservés plusieurs squelettes, dont un d'une jeune femme à laquelle peut avoir appartenu un objet dépendant de sa parure ; c'est une boucle avec ses ardillons, d'une forme très élégante et revêtue d'une belle patine couleur vert foncé ;

2^o Un spécimen d'*hipposandale*, appareil en fer qui servait à envelopper en entier le sabot des chevaux. M. Lombard-Dumas fournit les renseignements les plus ingénieux sur l'usage de cette espèce d'armature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 9 avril 1892.

Présents : MM. Clavel, *Président* ; J. Salles, Bigot, Lenthéric, Verdier, Puech, Doze, Abbé Ferry, Boyer, Dardier, Bondurand, Simon, Mazel, Abbé Goiffon, Fabre, Comte de Balincourt, Bardon, Clauzel, Benoît-Germain, Reynaud, Estève, *membres résidents*; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par des sociétés correspondantes (suit la liste). La Société d'émulation de Roubaix y figure pour la première fois par un envoi de 7 volumes.

Le Ministère transmet l'*Annuaire des bibliothèques et des archives* pour 1892, et un fascicule de la *Bibliothèque de l'école de Chartes*, 7 décembre 1892.

M. Carle Stephen (pseudonyme) fait hommage d'un volume de poésies intitulées : *Mosaïques*.

M. le Président fait part à l'Académie de la mort imprévue et accidentelle de M. Delépine, à Montaren, où il s'était retiré un peu avant son admission à l'honorariat. L'Académie exprime ses vifs regrets à l'occasion de ce déplorable événement.

L'Académie procède, à l'expiration du délai réglementaire, à la nomination de trois membres résidents : sont élus au scrutin et à l'unanimité : MM. Curières de Castelnaud, Fernand Bruneton et Théodore Picard en remplacement de MM. Delépine, Révoil et Carcassonne.

M. le Président invite l'Académie à se prononcer sur le choix de la date à adopter pour

la tenue de sa séance publique annuelle, se bornant à faire observer qu'il lui semblerait convenable de la rapprocher des premiers jours de mai, à cause des absences éventuelles qui peuvent se produire bientôt, soit dans le personnel de l'Académie, soit dans une partie du public qui compose l'assistance ordinaire.

La date du samedi 14 mai est adoptée.

La Commission, formant avec le bureau le jury pour l'appréciation du concours de 1892 (histoire locale), sera incessamment convoquée; par la même occasion, le bureau proposera le choix d'une nouvelle question à choisir pour le concours de 1894 qui doit être annoncé en séance publique.

On passe aux lectures à l'ordre du jour.

M. G. FABRE présente une étude sur la dernière publication de M. Dardier, président du Consistoire de Nîmes : *Les lettres inédites de Paul Rabaut*.

« Notre confrère, dit-il, déjà connu par des publications nombreuses comme un chercheur et comme un érudit, vient d'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance des amis de la vérité historique. Après avoir, il y a quelques années, fait paraître avec le concours de M. Armand Picheral les *lettres de Paul Rabaut à Antoine Court*, il achève l'œuvre aujourd'hui et nous donne en deux beaux volumes, édités par la librairie Grassart avec un soin particulier, les *Lettres de Paul Rabaut à divers*.

Des lettres publiées ; c'est là assurément un des traits caractéristiques du temps où nous vivons. Notre siècle sera le siècle de l'histoire, et l'on peut ajouter de l'histoire originale, puisée dans de vrais documents. Je sais bien que ce goût de l'inédit paraît à certains une ardeur regrettable ; l'inédit produit peu, affirment-ils. En fait de publications littéraires, je partage volontiers cet avis ; mais pour l'histoire ces révélations ont une utilité incontestable : « La postérité trouve parfois, dit M. Eugène Réaume, plus d'intérêt dans une seule lettre

« d'un poète que dans les douze chants de son
« poème épique. »

D'autres estiment qu'il vaudrait mieux avoir des considérations générales, philosophiques sur les hommes ou sur les choses, et se plaignent que tout aujourd'hui soit pour l'anecdote et pour le *racontar*. Fort bien, mais l'histoire avant tout vit de précision, de justesse, de vérité, et cela, nous ne pouvons l'attendre que des détails fournis par les lettres ou les Mémoires. « Il y a, disait M^{me} de Motteville, « il y a dans la vie un ensemble de particula-
« rités, un *particulier* que ceux qui écrivent
« l'histoire ne sauront point ou ne trouveront
« point nécessaire d'y être mis. Cependant
« c'est ce *particulier* qui fait connaître si
« nous sommes dignes d'estime ou de blâme. »

Ceci nous servira de transition pour arriver au troisième reproche que font à cet amour des documents certains esprits passionnés pour les opinions toutes faites. « Vous allez déranger, « disent-ils, des idées reçues ; telle mémoire « respectée le sera moins après vos investiga-
« tions ; telle illusion va tomber après vos
« recherches ; » et l'on entend des gens se lamenter à notre époque de ce que tout finit par se savoir. Eh ! oui ; tout se saura peut-être un jour ; faut-il s'en plaindre ? Il ne faut jamais se plaindre de la vérité. Nous avons encore aujourd'hui assez de points nébuleux en histoire, assez d'illusions, assez d'erreurs accumulées, pour nous réjouir quand parfois une trouée se fait dans le ciel sombre, une éclaircie dans ces ténèbres du passé. Telle publication nous révèle pour ce temps là, que nous avons coutume d'admirer, des faiblesses et des misères ! Sans doute il vaudrait mieux que cela ne fût pas. Mais que devons-nous en conclure ? Que les grands hommes sont des hommes ? Hélas ! Nous le savions déjà, et du reste, dans les époques glorieuses, même après le déchet des informations inédites, il y a encore assez de vertu pour que nous puissions admirer, assez de dévouement pour que nous

ayons à applaudir, assez de grandeur pour humilier notre petitesse.

Donc, sous le bénéfice de ces considérations, nous avons à remercier de leurs recherches les érudits contemporains. C'est un désir très vif, très légitime de connaître, de voir de près un homme devenu célèbre. Ses actes publics, ses ouvrages ne nous le montrent pas tout à fait tel qu'il est ; il y a toujours chez lui, à ces moments spéciaux, un peu d'apprêt. Aussi veut-on le surprendre dans son intérieur, dans sa famille. Quand il s'agit d'un contemporain, on le cherche, et, pour user du terme anglais que les indiscretions des reporters ont mis en vogue, on *l'interview* au coin de son foyer. Mais quand le personnage a disparu, quand il s'agit d'un homme qui est entré déjà dans l'histoire, que faire ? C'est ici qu'apparaît comme ressource unique la publication de documents pareils à ceux qui nous occupent. Un homme n'est vraiment chez lui que dans ses lettres ; son logis, son foyer, c'est sa correspondance. Là il se présente à nous sans arrière pensée ; on a ainsi le héros dans sa réelle intimité.

J'ai dit, par cet aperçu général, le charme et la valeur hors ligne de la publication que j'ai le privilège de présenter à notre Académie, et c'est dire du même coup la gratitude méritée par celui qui consacra à cette œuvre tant de veilles et tant de soins. Publier des lettres en effet n'est pas toujours chose facile. Tandis que les travaux inédits qu'un auteur nous laisse sont ordinairement dans un coin favori, prêts à affronter l'impression, les lettres se sont envolées, et bien loin. Il faut les recueillir, feuilleter des cartons, fouiller des papiers de famille, avoir recours à des sources nombreuses. C'est ce travail de patience, d'informations vigilantes, de scrupuleuse attention qu'a accompli M. Charles Dardier, et nous avons à le remercier de n'avoir pas reculé devant ce labeur qui fait de lui, pour ainsi dire, un bénédictin de la Réforme. »

M. Fabre entre ensuite dans l'étude détaillée de l'ouvrage et montre, par des exemples, avec quelle sagacité, avec quelle précision, dans la Préface, dans les Pièces justificatives et surtout dans les Notes qui sont le principal attrait de cette publication exceptionnelle, l'auteur résout les problèmes compliqués et les questions que l'histoire de cette époque fait surgir presque à chaque pas.

M. Fabre étudie enfin, d'après les lettres que ces volumes nous révèlent, la physionomie morale et religieuse de Paul Rabaut, et termine en rendant hommage à ce pasteur du Désert, à cet illustre concitoyen dont on n'est point obligé à coup sûr de partager la foi, d'approuver les croyances, mais qui inspire une vraie sympathie, la sympathie qu'on doit, dans tous les camps, sous toutes les bannières, aux hommes droits et généreux.

M. BONDURAND donne ensuite lecture du compte-rendu, qu'il a été chargé de rédiger, des travaux de l'Académie pendant la période de sa présidence, année 1891; ce travail, qui lui incombe réglementairement, fait partie essentielle du programme de la séance publique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 23 avril 1892.

Présents : MM. Clavel, *Président*; Jules Salles, Bigot, Verdier, Bolze, Doze, abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Simon, Mazel, G. Fabre, Coustalet, Comte de Balincourt, Bardon, Ducros, Benoît-Germain, Reynaud, Estève, F. Bruneton, Picard, *membres résidents*; Ch. Jalabert, *correspondant*; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 9 avril est lu et adopté.

MM. F. Bruneton et Picard, élus à la date du 9 avril, prennent aujourd'hui possession de leur siège. M. le Président leur souhaite la bienvenue. — Ces Messieurs expriment leurs remerciements. M. de Castelnau, élu dans la même séance, mais retenu hors de Nîmes, a transmis par lettre ses motifs d'empêchement et l'expression de sa gratitude.

M. JALABERT, que nous avons la bonne fortune de posséder dans sa ville natale et de voir assister à notre présente réunion, s'est fait précéder par un don précieux qui vient s'ajouter à la nombreuse collection de ses œuvres qu'il nous a données. Ce sont des reproductions photographiques de quatre portraits intéressants par les personnages qu'ils représentent : 1^o la Reine Marie-Amélie, dont l'original appartient au Duc d'Aumale; 2^o la Grande Duchesse Marie de Russie, grand-tante de l'Empereur actuel; 3^o Emile Augier, dont l'original appartient à la Comédie Française; 4^o Oscar Falateuf, un des plus célèbres avocats du barreau de Paris; il est représenté écoutant son adversaire qui plaide à sa gauche. M. Jalabert reçoit les vifs remerciements de

tous ses confrères présents à séance. M. Jules Salles se charge de l'installation des quatre nouveaux cadres dans notre salle de réunions.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes (suit la liste), auxquelles s'ajoutent la continuation de la Revue des Etudes grecques, don du Gouvernement, et l'hommage par M. le Baron de Rivières, correspondant, d'une nouvelle série de ses *Etudes Campanaires*.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève tient sa promesse en envoyant 14 volumes de ses mémoires; notre Compagnie lui transmettra en échange la série des 10 derniers volumes de nos mémoires.

M. BONDURAND dépose au nom de M. Jullian la collection des bulletins météorologiques du département du Gard pour l'année 1891.

M. le capitaine ESPÉRANDIEU annonce le prochain envoi d'un travail considérable contenant la description de tous les cachets d'oculistes connus à ce jour, au nombre de 183.

M. le pasteur FEVRIER, correspondant à Saint-Hippolyte, adresse une petite pièce de vers — *Le Navire* — dont il désirerait donner lecture à la séance publique. Elle sera appréciée dans notre prochaine séance.

On passe aux lectures à l'ordre du jour.

M. CLAVEL entretient l'Académie de l'Exposition des Beaux-Arts de Nice en 1892.

A cette occasion il explique le charme et l'utilité des voyages. A toutes les époques de la vie, dans la jeunesse, dans l'âge mûr et dans la vieillesse, pour l'instruction, la santé, le plaisir; ils font oublier les dissentiments locaux, aimer davantage ses concitoyens, sa patrie, l'humanité.

Il compare la constitution de la Société des Beaux-Arts de Nice et ses résultats à ceux des expositions de la Société des Amis des Arts de Nîmes; il apprécie quelques-unes des principales œuvres du Salon de Nice et, en particulier, des exposants de nos dernières expositions

parmi lesquelles il n'a trouvé que deux de nos concitoyens, M. Lahaye, directeur de l'Ecole de dessin, et M. Rastoux.

Son appréciation sur l'ensemble du Salon de Nice se résume ainsi :

« Cette exposition était fort intéressante ; elle a été ce qu'elle devait être dans ce pays privilégié.

» A Nice, l'air n'est pas seulement rempli de parfums ; il est tiède et limpide ; son ciel est d'un beau bleu clair ; la vue s'étend sur la mer d'un bleu intense et qui semble se prolonger dans l'infini.

» Ses environs, jusqu'à Menton, offrent à quiconque a le sentiment artistique et un peu de poésie dans l'âme, les plus ravissants paysages. On voyait que les artistes s'étaient inspirés là même. Un grand nombre de tableaux exposés représentaient des paysages du pays, son ciel, sa mer, ses arbres, ses fleurs. Le coloris clair dominait, comme le veut, d'ailleurs, la mode aujourd'hui.

» Pour tout dire en un mot, par lequel je termine, elle était lumineuse.

» Espérons que la prochaine exposition de Nîmes, dans le Palais qui portera le nom de son généreux fondateur et donateur, aura le même mérite avec beaucoup d'autres. »

M. MAZEL donne lecture d'un mémoire sur le sentiment religieux et le transformisme.

La séance est terminée par la lecture de deux pièces en vers : *La brebis égarée*, par M. Benoît-Germain ; *L'Hercule de la place Pigalle*, par M. Ducros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 7 mai 1892

Présents : MM. Clavel, *président* ; J. Salles, Verdier, Faudon, Bolze, Doze, Abbé Ferry, Bondurand, Simon, Mazel, Fabre, Maurin, Comte de Balincourt, Ducros, Bardon, Clauzel, Estève, F. Bruneton, Picard, *membres résidents* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 23 avril est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le relevé des publications périodiques transmises par les sociétés correspondantes.

La séance est entièrement occupée par les dernières communications des pièces qui devront composer le programme de la séance publique du 14 mai prochain.

M. CLAVEL, *président*, donne lecture du discours d'ouverture dont le sujet sera : *Les Droits de la femme*.

M. BARDON, rapporteur du concours de la présente année, soumet à l'Académie le compte-rendu des 5 ouvrages transmis, dont le sujet est emprunté à l'histoire locale, et qui ont été reçus et enregistrés dans l'ordre suivant :

N° 1 Le Château de Tresques, sous la devise : *Vieux mais fier*.

N° 2. L'École normale d'instituteurs de Nîmes, ayant pour devise : Les élèves sortis des écoles normales sont généralement d'excellents instituteurs.

N° 3. L'Hopital de Rivière de Theyrargues, 1691-1892. Devise : *torcular calcavi solus*.

N° 4. Histoire de la commune du Grand Gallargues (sans devise).

N° 5, Sanilhac. Paroisse du diocèse d'Uzès.

Devise : *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.*

M. le Rapporteur, après avoir apprécié les mérites relatifs des cinq œuvres sus-énoncées, donne les conclusions de la Commission qui tendent à accorder le prix *ex-æquo* aux deux mémoires numérotés 3 et 5, l'Hopital de Theyrargues et la Paroisse de Sanilhac. Le n^o 4 est absolument écarté avec un blâme sévère, l'auteur n'a fait que reproduire exactement le texte d'un ouvrage imprimé, publié et très connu !

L'Académie ayant ratifié les conclusions de la Commission du Concours, M. le Président, ouvre les deux plis cachetés qui doivent porter les noms des deux Lauréats entre lesquels se partagera le prix. Savoir : 1^o M. l'abbé Durand, curé de Peyremale, affilié à l'Académie en 1890 au titre de Correspondant ; 2^o M. l'abbé Arnoux, curé de Flaux.

M. ESTÈVE produit la liste des vingt-un donateurs d'objets antiques au Musée archéologique, auxquels, suivant l'usage, seront distribuées des médailles en séance publique.

L'Académie complète le programme de la dite séance par l'addition d'une lecture de M. Ducros : *Notes et Souvenirs littéraires*, résultant de ses relations avec quelques hommes de lettres marquants de Paris.

L'élément poétique sera composé d'une pièce en vers de M. Benoît-Germain, et d'une fable inédite de M. Bigot.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance publique du 14 mai 1892

Étaient présents : MM. Clavel, *président* ; Simon, *vice-président* ; J. Salles, Bigot, Bolze, Doze, Robert, Boyer, Dardier, Grotz, Fabre, Maurin, Comte de Balincourt, Bardon, Ducros, Clauzel, Benoît-Germain, Reynaud, de Castelnau, Bruneton, Picard, *membres résidents* ; Goudard, *membre non résident*.

L'Académie est entrée en séance à huit heures et demie, en présence d'une assemblée sympathique ; et les lectures se sont succédé dans l'ordre indiqué au programme. M. CLAVEL, président, a prononcé le discours d'ouverture, ayant pour titre : *Des droits de la femme*. M. MAURIN a lu le compte-rendu des travaux de l'Académie en 1891, rédigé par M. Bondurand, président pour la dite année. M. BARDON a présenté le rapport de la Commission chargée d'apprécier les œuvres produites au concours de 1892 (histoire locale) et a proclamé le nom des deux lauréats auxquels le prix a été distribué *ex-æquo* : M. l'abbé Durand, curé de Peyremale, pour son mémoire sur la fondation de l'hôpital de Rivière de Theyrargues ; et M. l'abbé Arnoux, curé de Flaux, pour l'histoire de la paroisse de Sanilhac.

M. le Président a fait l'appel des personnes qui ont, au courant de l'année 1891, fait don au Musée archéologique de la ville, de divers fragments antiques et auxquels a été remise une médaille de souvenir. En voici la liste :

- N^o 1. Légal Eugène, vermeil.
2. Pieyre Adolphe, — id.
3. Commin Pierre, id,
4. Sapte Alexandre, argent.

5. Dauphin Jouanen, id.
6. Testeil Barthelemy, id.
7. Saltet Alphonse, id.
8. Roussy-Germain, id.
9. Flaissier frères, id.
10. Poulhon Louis, id.
11. Durand Joseph, bronze.
12. Béridot Philippe, id.
13. Soulier Jean, id.
14. Béchard Louis, id.
15. Bernard Jonas, id.
16. Gibert Jacques, id.
17. Dayon Pierre, id.
18. Gathier Laurent, id.
19. Reboul Cyprien, id.
20. Trégier François, id.
21. Maumejean Jean, id.

M. le Président a rappelé le concours ouvert pour l'année 1893. Biographie d'un artiste originaire du département du Gard, et a fait l'annonce d'un second concours pour l'année 1894, dont le sujet doit être l'histoire des exploitations houillères dans le Gard : création, organisation, fonctionnement, mouvement commercial et économique.

M. DUCROS, dans une agréable causerie, a raconté quelques souvenirs anecdotiques de sa vie à Paris, résultant de ses rapports avec quelques sommités littéraires.

La poésie a fourni, comme d'ordinaire, les derniers éléments de la séance.

M. BENOIT-GERMAIN a lu une pièce de vers intitulée : *La brebis égarée*, et M. Bigot, sa dernière fable imitée de la Fontaine, empruntée au sujet des *Deux pigeons*.

L'assemblée s'est séparée à 11 heures en manifestant par ses applaudissements sa satisfaction.

Séance du 21 mai 1892.

Présents : MM. Clavel, *Président* ; Bigot, Verdier, Bolze, Doze, Abbé Ferry, Bondurand, Simon, Maurin, Comte de Balincourt, Bardon, Ducros, Clauzel, Benoit-Germain, Reynaud, Estève, C. de Castelnau, *membres résidents* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 7 mai est lu et adopté.

M. de Castelnau, récemment élu, prend séance aujourd'hui ; M. le Président lui souhaite la bienvenue. M. de Castelnau explique, en très bons termes, ses motifs d'empêchement et exprime ses remerciements pour son affiliation à l'Académie.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises depuis la dernière séance par les Sociétés correspondantes auxquelles s'ajoutent les ouvrages suivants, reçus à titre d'hommage :

M. le pasteur Février, *correspondant*, envoie deux exemplaires de son nouveau volume de Poésies, intitulé les *Élévations poétiques*, qui est remis à M. Benoit-Germain, pour en rendre compte. — L'examen de *La Bible dans Racine*, par M. Delfour, professeur à St-Stanislas à Nîmes, est remis, dans le même but, à M. l'abbé Ferry.

N. Bazin, ancien Censeur au Lycée de Nîmes, promu Proviseur au Lycée de Tulle, offre à l'Académie un exemplaire d'un nouvel ouvrage archéologique, *Vienne et Lyon*, de la série des Villes antiques inaugurée par *Nîmes-Gallo-romain*. — Se conformant à son désir, et se rappelant d'ailleurs les travaux méritants adressés à notre Compagnie par M. Bazin,

pendant son séjour à Nîmes, l'Académie l'inscrit sur le registre de proposition au titre de correspondant.

Le travail considérable de notre correspondant, M. le capitaine Espérandieu, sur les Cachets d'Oculistes, est renvoyé au point de vue de son appréciation et de l'insertion dans nos mémoires, à une Commission composée, avec le bureau, de MM. Bondurand, abbé Ferry, docteurs Puech et Reynaud.

M. BARDON présente le rapport suivant sur une *Histoire de la commune d'Avèze*, par M. Brun, maire :

J'ai été bien imprudent en consentant à vous faire un compte-rendu de l'opuscule intitulé : *Histoire d'Avèze*, dont M. Jean Brun a offert un exemplaire à l'Académie.

M. Brun nous avertit dans sa préface que la commune d'Avèze a eu « ses théologiens, ses poètes, ses philosophes, ses généraux, ses religieux, ses romanciers et ses industriels. »

Il ne lui manquait qu'un historien. La lacune est-elle comblée ? je ne le crois pas.

M. Brun a adopté un cadre trop vaste ; pour vous en donner une idée, je signalerai le titre de quelques chapitres ;

« *La nomenclature des rois Visigoths ;*

« *L'épacte lunaire de l'an 1 à l'an 3800 ;*

« *le cours des monnaies aux X^{ve}, XVI^{ve} et*

» *XVII^{ve} siècle ;*

« *La liste des hommes de la commune ayant*

« *pris part à la guerre de 1870 ;*

« *Le discours qui fut prononcé par le Maire*

« *le 14 juillet 1889 ;*

« *Une notice sur l'auteur, etc. etc. »*

Qui trop embrasse mal étreint ; aussi les fautes sont-elles nombreuses ; je n'insisterai pas et je me contenterai de vous faire part des phrases qu'on remarque à la page 6 :

« *Les huttes d'accrétionis se rapprochèrent peu à peu de cette place où était dressée la potence du Christ. » —*

« *Loca communia mortuus* » (sic) ; l'auteur

nous avertit que cela veut dire place publique des morts.

« L'aprision eut lieu, terme qui veut dire que celui qui défrichait un espace de terrain lui appartenait après un temps de jouissance déterminé. »

Vous comprenez maintenant, n'est-ce pas, Messieurs, mon embarras : j'ai lu avec plaisir quelques pages, mais je n'ai pu vérifier tous les calculs de l'auteur, je ne suis pas astronome et c'est là mon moindre défaut. Il m'est impossible de vous exprimer ma pensée complète sur ce livre, qui restera comme un témoignage de la bonne volonté d'un industriel Avezol ; mais ceux qui plus tard auront l'envie d'écrire l'histoire de la commune d'Avèze feront bien de contrôler tout ce qui est rapporté dans cet opuscule, à moins qu'il ne s'agisse de faits bien connus, tels que le supplice de Jeanne d'Arc (page 34), le séjour des Papes à Avignon (page 33), etc., etc.

Bref, ce petit livre est très curieux, et nous lui réserverons une place particulière dans notre bibliothèque ; il se termine par un épilogue, où l'auteur raconte pourquoi il a voulu écrire l'histoire de cette « *oppida qui a conservé jusqu'à nos jours son nom qui dérive du latin accertio.* »

« *Il lui a fallu, dit-il, la ténacité poussée à l'excès pour surmonter les obstacles en les bravant.* »

« *L'histoire particulière d'un village de vient aussi intéressante que celle d'une nation lorsqu'elle offre dans son cours des tableaux qui sont la leçon de l'humanité.* »

M. LIOTARD donne lecture d'un second mémoire (le premier publié en 1862), relatif aux légères corrections à apporter dans l'orthographe de quelques noms de lieu du département du Gard. — Après avoir rappelé ses efforts heureux pour obtenir de nos imprimeurs la suppression de l'accent circonflexe dans le nom de Nîmes, il entreprend la revue des corrections analogues à opérer, en s'appuyant sur le

Dictionnaire topographique de M. Germer-Durand, trop peu connu, dans divers noms de communes du Gard. La réforme doit porter essentiellement sur la masse de lettres doubles dont on a abusivement et contrairement aux principes de l'étymologie surchargé les noms ; sur les noms de Sommière, Vèzenobre, Valabrègue, Trève, qui prennent, avec une S finale, l'apparence des noms dérivés d'un pluriel, tels que Limoges, Poitiers, Avranches, Amiens et une foule d'autres, formés sur un nom pluriel de peuplade dont ils conservent la marque et non de cité. L' L double dans Valabrègue, Valabrix tend à faire supposer que ces noms sont, comme ceux de Valleraugue, Valliguière dérivés de Vallis, Vallée ; les noms de Milhau et d'Uchau ont été aussi mal à propos allongés d'un D final qui est en contradiction avec les noms originaires Amiglavum, Ochavum. — Saint-Mamet doit être déchargé de l'R qui en fait irrégulièrement Saint-Mamert. — Saint-Chapte devrait s'appeler Sainte-Agathe, du nom de l'ancien monastère qui en a été l'origine, de même que le nom d'Agde s'est formé sur le grec Agathè, — mais sur ce point particulier, ce serait peut-être trop demander à cause du changement d'aspect et de prononciation. M. Liotard se bornera à provoquer la suppression de simples fautes d'orthographe d'où ne doit pas résulter de modification dans l'appellation ni dans la physionomie des noms. — Il espère que ces corrections doivent facilement s'obtenir avec l'appui de l'Académie et un peu de bonne volonté de la part des Chefs des services administratifs. — L'Académie s'associe au vœu de M. Liotard dont le mémoire *in extenso* sera envoyé, avec recommandation, à M. le Préfet du Gard.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 4 juin 1892.

Présents : MM. Simon, *Vice-Président* ; Bigot, Bolze, Doze, Bondurand, Fabre, Coustalet, Maurin, Comte de Balincourt, Bardon, Ducros, Clauzel, Benoît-Germain, Reynaud, Estève, Picard, *membres résidents* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Les procès-verbaux des séances du 14 mai (Séance publique), et du 21 mai sont lus et adoptés.

M. le Secrétaire présente le relevé des publications périodiques transmises dans la dernière quinzaine, par les Sociétés correspondantes (suit la liste). L'Académie a reçu à titre d'hommage :

De M. Marsaut, membre non résident :

1^o Les Caisses de Secours et de Prévoyance de la Compagnie houillère de Bessèges ;

2^o Comptes-rendus de la marche desdites Caisses pour 1888, 89, 90 et 91 ;

3^o Les lampes de sûreté des Commissions officielles du Grisou. Alais 1889.

De M. le Comte de Balincourt, membre résident : Le maréchal Testu de Balincourt, d'après les mémoires du temps, les archives du dépôt de la guerre et celles de sa famille, avec cartes et plans. Nimes 1892, in-4^o ;

De M. Adolphe Pieyre, ancien député d'Uzès : Les Réfugiés français en Allemagne, étude historique. Nimes 1892.

L'Académie reçoit de M. le Président de la Société française d'Archéologie, pour la conservation des monuments historiques (création de M. de Caumont), l'invitation à participer à la 59^e session qui se tiendra cette année à

Orléans, du 22 au 30 juin. Le programme est joint à l'invitation.

L'Académie apprend avec satisfaction que M. Doze vient d'être chargé de la peinture de 15 tableaux formant une suite de sujets représentant les *Mystères du Rosaire*, destinés à être reproduits en mosaïque pour la décoration des chapelles de l'église du rosaire à la basilique de Lourdes. Cette importante commande se justifie par les succès nombreux obtenus par M. Doze dans la peinture religieuse.

Un éditeur Suisse, M. Hungerbühler, provoque une souscription (50 fr.), pour l'aider à publier, avec un grand luxe de reproductions lithographiques, les monuments des soldats français décédés en Suisse en 1871. — L'Académie exprime le regret que la modicité de ses ressources ne lui permette pas de répondre favorablement à cette demande.

L'Académie donne mandat à M. Clauzel de la représenter dans la Commission officielle pour l'attribution du Legs Boucher de Perthes. M. Clauzel accepte cette mission.

M. BENOIT-GERMAIN a la parole pour présenter un rapport sur un volume de poésies intitulé *Mosaïques*, œuvre d'un lycéen, qui se manifeste sous le pseudonyme de Karl Stephen.

Ce pseudonyme cache, dit-on, un jeune auteur auquel la fortune n'a pas souri à son entrée dans la vie. Il en fait lui-même la confidence :

Ma vie est une pâle rose,
Qui depuis deux matins éclore,
A déjà senti l'aquilon
Battre contre sa tige frêle,
Et déjà sous la froide grêle,
Rompue elle a baissé le front.

Ce petit recueil, imprimé avec un certain luxe, est, d'après l'auteur, chose légère. Il y a couché quelques vers qui, au soir de la vie, lui rappelleront ses jeunes années. L'auteur est spiritualiste; il a le sentiment religieux très développé, heureuse disposition qui permet à l'artiste de tremper son pinceau ou sa plume

dans la véritable source du beau. Dans les pièces de vers qui n'ont pas le caractère religieux, l'idée morale tient la première place.

L'auteur manie le vers avec assez d'aisance. Il cherche les difficultés de rythme et de rime et ne s'en tire point mal. On pourrait lui demander plus de sévérité dans le choix de ses expressions, plus d'indépendance en face de la rime et l'écart de certaines banalités. En somme, ce recueil dénote chez l'auteur un goût littéraire très développé, de l'imagination, de la facilité et un sens moral et religieux plein de sève.

La publication des Notices sur les grands écrivains du xvii^e siècle, la plupart émanées des membres de l'Institut, se poursuit avec la même distinction et le même succès, grâce à l'excellent choix de ses rédacteurs.

Elle a débuté par la Notice de M^{me} de Sévigné, et le dernier volume paru est consacré à Saint-Simon. Ces deux volumes sont dus à la plume élégante de notre compatriote et illustre confrère M. Gaston Boissier. — M. BOLZE qui nous avait déjà rendu compte des graves études de M. Boissier, sur la religion romaine au temps d'Auguste et des Antonins, et de ses promenades archéologiques, a bien voulu nous parler aussi des Notices historiques et littéraires susmentionnées.

Il pouvait sembler qu'il n'y avait plus rien à apprendre et à écrire sur M^{me} de Sévigné et sur Saint-Simon: M. Boissier a trouvé le moyen d'intéresser de nouveau le public lettré à ces deux personnages d'une haute distinction et qui ont tenu une si grande place dans la société du xvii^e siècle. — M. Bolze fait ressortir quelques appréciations neuves de leur dernier biographe, qui rectifie, même sur certains points, celles de ses devanciers, et ne fait que rendre pleine justice à la sûreté de jugement et à la valeur littéraire des deux récentes études de son parent et ami, M. Gaston Boissier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 18 juin 1892,

Présents : MM. Clavel, *Président* ; Bigot, Puech, Doze, Bondurand, Simon, Fabre, Maurin, Comte de Balincourt, Bardon, Ducros, Clauzel, Estève, C. de Castelnau, Bruneton, *membres résidents* ; Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises à l'Académie par les Sociétés correspondantes (suit la liste).

Au début de la séance il est procédé au scrutin sur l'élection à l'ordre du jour.

M. Bazin, Proviseur du Lycée de Tulle, précédemment Censeur au Lycée de Nîmes et membre de la Commission d'archéologie, est élu en qualité de *Correspondant*.

M. SIMON donne lecture d'un rapport sur un travail considérable de linguistique de M. le pasteur Fesquet, correspondant.

M. MAURIN présente verbalement quelques appréciations d'une brochure de M. de Saint-Venant, correspondant, intitulée : *la Sologne et ses anciennes fortifications*.

M. BENOIT-GERMAIN donne lecture du rapport suivant sur le dernier volume de M. le pasteur Février, correspondant, intitulé : *Elévations poétiques*.

Cet ouvrage suit de près celui que le même poète a fait paraître sous ce titre : *Les Prières*.

De la même nature que le précédent, il n'est pas seulement une œuvre poétique, il est

encore une œuvre pie. Du premier au dernier vers nous y trouvons l'exaltation de la foi religieuse la plus pure, la plus immatérielle et de la morale la plus saine. Toutes les âmes que tourmente la soif de l'idéal, qui souffrent des misères humaines, que la solidarité endolorit et navre, qui sentent le poids des chaînes terrestres, puiseront avec joie, à cette source, l'eau vive qui rafraîchit, soulage et fortifie.

Le rapporteur passe en revue les diverses pièces du livre, les analyse et en fait ressortir les beautés. Après quelques légères critiques : ces vers, dit-il, sont une lecture fortifiante ; ils ajoutent aux pensées profitables à l'âme le charme de la rime et de la poésie. Ils sont donc une bonne action, et nous pouvons appliquer à M. *Février* les vers de sa dernière strophe :

Ton bras m'a préservé des chûtes meurtrières.
Vers le vrai, vers le bien, vers l'immatériel
Tu diriges mes pas et tes nobles prières
M'ont révélé le ciel.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 2 juillet 1892

Présents ; MM. Clavel, *président*, Bigot, Puech, Bolze, Doze, abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Simon, abbé Goiffon, Grotz, G. Fabre, Coustalet, Bardon, Reynaud, Estève, C. de Castelnau, *membres résidents* ; Mazel, *secrétaire-adjoint*.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes (suit la liste).

L'Académie reçoit en outre communication d'une lettre, en date du 15 juin dernier, de M. Marius Tallon, *correspondant*, laquelle fait connaître que notre confrère publie dans le *Journal d'Uzès* en la dédiant à l'Académie de Nîmes, une étude sur *Moïse Charras, le pharmacien de son temps, et l'Inquisition en Espagne en 1688...* M. Tallon nous adresse en même temps, par l'entremise de M. Mazel, les nos des 12, 19 et 26 juin du dit *Journal d'Uzès* où se trouvent consignées ses premières recherches.

M. DARDIER fait un compte-rendu, qui lui avait été demandé dans la séance du 12 mars dernier, sur un travail de M. le pasteur Vesson, publié dans les *Mémoires* de l'Académie des sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse (9^e série, t. III, année 1891). Ce travail de vingt-neuf pages grand in-8^o, contient des extraits de la correspondance inédite du maréchal de Montrevel avec l'intendant Bâville, du 12 mars 1703 au 14 mars 1704, c'est-à-dire pendant presque toute la période aiguë de la guerre des Camisards.

Cette correspondance se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. Elle se compose d'une cinquantaine de lettres familières, sinon intimes, écrites au jour le jour par un chef militaire à un collaborateur civil rompu au métier, connaissant bien le pays, très au courant de ce qui s'y passe, et notamment des affaires « de la religion » devenues depuis vingt-ans, par suite de cette iniquité religieuse doublée d'une faute politique, qui s'appelle la Révocation, la croix de tous les administrateurs de la province.

Ces précieux documents, dont notre confrère M. Bardon avait déjà publié quelques extraits (plaquette de huit pages in-8°), confirment ce que nous savions déjà du caractère du maréchal et de la manière dont il usait pour étouffer l'insurrection cévenole : il ne connaît que la manière dite forte ; il répète dix fois qu'il faut « jeter l'épouvante et la terreur dans le pays » ; piller, raser, incendier, rouer et brûler vif ; voilà les mots qui viennent habituellement sous sa plume, les châtimens qu'il préconise et qu'il applique avec une férocité de sauvage.

Il était difficile en fait de tortures ; dans une lettre datée de Nîmes, le 19 juin 1703, il trouve que la question extraordinaire s'y « donne très mal » et pourquoi ? parce que le patient « n'a rien avoué ». Or dans le cas particulier dont il s'agit, le malheureux n'avait rien à avouer, n'ayant rien eu de commun avec les Camisards.

Le 28 juin 1703, le baron de Salgas est condamné aux galères perpétuelles. Montrevel avait espéré la peine de mort, et sans paraître avoir conscience de son cynisme, il dit qu'il s'était entendu avec le président d'Alais, de Montclus, pour préparer au gentilhomme protestant des juges « qu'on avait eu soin de choisir. »

Grâce à ces nouveaux documents, les faits qui se sont accomplis durant cette douloureuse période de notre histoire seront mieux connus

et les caractères des personnages qui y ont joué quelque rôle plus nettement dessinés.

Il est du reste intéressant de noter que ce sujet de la guerre des Camisards semble plus que jamais être à l'ordre du jour : des pièces inédites sont publiées ou annoncées.

Aussi, aux derniers jours de décembre 1890, l'archiviste de l'Aveyron, en retraite, M. Affre, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, édite vingt-trois lettres que le prieur de Mialet, nommé Vidal, avait écrites, du 7 octobre 1702 au 10 février 1703, au comte de Peyre, lieutenant général du roi en Languedoc. Ces lettres proviennent des archives du château de La Baume (Lozère) qui était la résidence habituelle du comte, et qui appartient aujourd'hui à M. le sénateur Mayran. On y trouve un grand nombre de faits que les historiens n'ont pas connus, ainsi que beaucoup de noms de personnes et de localités dont ils ne font aucune mention.

Ces lettres, écrites sans aucune prétention dans la forme, ne comprennent qu'une période de quatre mois et trois jours. Le prieur a pu écrire après le 10 février 1703, mais ses lettres, s'il en existe, n'ont pas été trouvées. Il quitta d'assez bonne heure son poste de Mialet, par mesure de prudence, et se mit à l'abri derrière les murs d'Anduze. Mais les Camisards savaient qu'il avait agi contre eux ; ils le guettaient depuis longtemps, et le 22 février 1704, il tomba sous leurs coups, à un jet de pierre de la ville. Il avait du reste le pressentiment du danger qui le menaçait. A la fin de sa première lettre, du 7 octobre 1702, il écrivait à son correspondant : « *En cas de malheur, je vous supplie de faire payer à Marion, ma nièce, qui est auprès de moi, la somme de 450 livres ou environ, qui me sont dues par le clergé de Mende, pour les frais véritables que j'ai exposés pour l'interdiction de l'exercice de la religion, et pour faire condamner les temples*

à être rasés » Il avait été au nombre des prêtres militants, et c'est ce qui le perdit.

Nous avons à cet égard, dans cette correspondance, maintes preuves du fait que nous connaissions d'ailleurs et que nous avons nous-même signalé dans quelques brochures, à savoir que les rebelles en voulaient surtout, nous allions dire exclusivement, à ceux dont l'intolérance était notoire ; ils laissaient tranquilles ceux dont ils n'avaient pas à se plaindre. Ils brûlaient sans pitié les églises catholiques ; mais ils ne touchaient pas à celles des villages dont on avait respecté les temples. Ainsi firent-ils pour l'église du Collet-de-Dèze, au commencement de février 1703. Ils avaient la prétention d'exercer un jugement de Dieu ; ils brûlaient, ils tuaient par représailles, à bon escient, et non au hasard et par caprice.

Ce qu'ils voulaient, ces pâtres cévenols, c'était de pouvoir prier Dieu librement. Le prieur nous l'apprend dans sa lettre du 27 janvier 1703 ; la phrase est à citer : « Ces scélérats, dit-il, publient partout que si on ne donne liberté de conscience à tous les nouveaux convertis, il mettront tout à feu et sang, avec plus de fureur qu'ils n'ont fait jusques à présent. » Ces pauvres gens étaient-ils si scélérats, de réclamer cette grande et sainte chose que nous apprécions tant aujourd'hui les uns et les autres et qu'on appelle la *liberté de conscience* ? Leur réclamation n'était pas toujours évangélique, nous en convenons, mais à qui la faute ? Il est des cas où la résistance est un devoir. C'est affaire aux gouvernants de ne pas mettre les peuples dans la nécessité de choisir entre une loi persécutrice et leur conscience religieuse.

Quoi qu'il en soit, c'est peut-être à cause de ces graves et délicates questions à débattre, que cette période de notre histoire excite aujourd'hui un vif intérêt ; l'inédit a des attrait qui fascinent ; on espère y trouver le secret des choses et la solution du problème.

Nous savons, par exemple, que M. Vesson prépare une réédition de l'*Histoire des troubles des Cévennes*, d'Antoine Court. L'ouvrage a été mis sous presse, avec notes nombreuses et pièces justificatives nouvelles sous les auspices de la Société des livres religieux de Toulouse.

Et nous n'avons pas à vous apprendre que M. Louis Baragnon, notre lauréat de l'Académie qui avait eu d'abord, lui aussi, la pensée de rééditer l'ouvrage de Court, travaille en ce moment et depuis quelque temps déjà, à faire plus et mieux que cela. C'est une belle et bonne étude originale de la révolte des Cévennes, à laquelle il donne tous ses soins. Et comme il fera de l'*histoire* et non de la *politique* (c'est lui-même qui nous l'apprend dans sa récente *Réponse à M. l'abbé Delacroix*) : comme il consultera toutes les pièces « petits papiers » ou autres documents qui pourront lui fournir quelque renseignement utile, quelque aperçu nouveau ; comme il appliquera en dehors de tout parti pris la rigoureuse méthode historique moderne, qui, heureusement, s'impose aujourd'hui aux meilleurs esprits, nous attendons son œuvre avec confiance. Elle ne sera pas définitive sans doute (il n'y a rien de définitif en histoire ; il n'y a jamais de « chose jugée ») mais elle sera certainement la plus achevée ; car quelques unes des sources où nous savons qu'il puisera les éléments de son œuvre, sont encore inexploitées. Nous faisons des vœux pour que le jeune et vaillant écrivain ne tarde pas trop à satisfaire notre légitime impatience.

M. l'abbé FERRY communique un curieux et remarquable travail sur *la Bible dans Racine*, à l'occasion d'une étude magistrale sur ce sujet particulier par M. l'abbé Delfour, professeur au collège de St-Stanislas à Nîmes.

M. BONDURAND fait connaître dans les termes suivants une inscription inédite relevée par lui-même sur les murs de l'église de Carsan :

Inscription de l'église de Carsan

En visitant les archives de Carsan, commune du canton de Pont-St-Esprit, j'ai appris qu'il existait dans l'église une ancienne inscription. Grâce à l'obligeance de M. le curé de Carsan, qui m'a fait donner une échelle, j'ai pu copier cette inscription, encastrée à droite du chœur à une assez grande hauteur.

L'église de Carsan est du XII^e siècle avec coupole. L'élégance de la nef rappelle celle de Saint-Laurent-des-Arbres, une des plus intéressantes du Gard.

Pris à l'improviste et pressé par le temps, je n'ai pas eu les moyens de faire un estampage de l'inscription, j'ai dû me borner à la copier avec soin.

La voici ;

VIII K DEC Ī b
DEDICACIO bAS
SILICE S̄CI C
M

Il faut savoir que le patron de l'église est Saint-Crescent, martyr, dont une relique y est conservée. Cela posé, l'inscription se lira sans peine :

Octavo calendas decembris, dedicatio basilicæ sancti C[rescentis] m[artyris].

On a été mis sur la trace de l'inscription par une mention qui en est faite sur un registre du XVIII^e siècle aux archives de la Mairie. Il y a quelques années, un secrétaire de la Mairie montra cette mention au curé. La place de l'inscription était indiquée. On chercha avec précaution sous l'épais badigeon qui recouvrait alors toute la nef, et on trouva. L'inscription est inédite et n'a jamais été bien lue. C'est ainsi qu'on a pris jusqu'à présent l'M de *M[artyris]* pour la désignation de l'an mille.

C'est une des rares inscriptions du XII^e siècle qui nous soient parvenues.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 16 juillet 1892.

Présents : MM. Clavel, *président* ; Bigot, Dardier, Bondurand, Simon, Coustalet, Bardon, Clauzel, Benoit-Germain, Reynaud, Estève, *membres résidents* ; Mazel, *secrétaire adjoint*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire adjoint fait le dépôt des publications périodiques et autres, transmises par les Sociétés et les Membres correspondants, et dont suit la liste.

L'association française pour l'avancement des sciences qui se propose de tenir son 21^e Congrès à Pau, du 15 au 22 septembre prochain, invite l'Académie à se faire représenter à cette session. L'assemblée consultée à ce sujet décide de ne prendre aucun engagement et laisse à chacun de ses membres la liberté d'accepter ou non l'invitation qui leur est faite par le Président de l'Association.

Une autre invitation, de la part du Comité pour l'érection d'un monument à la mémoire de M. de Quatrefages, est adressée à l'Académie pour lui demander son concours en cette circonstance. L'Académie répond par l'expression de ses vœux les plus ardents pour la réussite de l'œuvre en projet.

Conformément à l'ordre du jour indiqué, on passe à diverses lectures. Mais auparavant M. le Président se fait un devoir d'adresser, au nom de l'Académie, à M. le pasteur Dardier, présent à la séance, les plus cordiales félicitations, au sujet de sa nomination au titre de Chevalier de la Légion d'honneur.

M. BARDON nous fait connaître les criées du Marquisat de Portes en langue vulgaire, à la date de 1519. C'est un curieux chapitre entièrement inédit et dont la place est toute marquée dans le prochain volume de nos mémoires.

Enfin M. ESTÈVE communique une note sur une assiette en fayence de Vauvert de 1725, signée : F. Gauthier. L'assiette elle-même est soumise à l'examen des Membres présents.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux une assiette en faïence qui n'est pas, certes, une œuvre d'art, mais un témoin assez précieux d'une industrie qui a fait compter une petite ville des environs de Nîmes parmi les dix ou douze villes du Languedoc, qui possédaient, à la fin du xvii^e siècle, des fabriques de poterie.

Nîmes, Castillon, Anduze et Vauvert, mais Nîmes la première, sont les quatre villes de notre département où s'est exercé ce nouvel art de terre, modification de la céramique antique et que les Italiens avaient importée en France vers l'an 1500. Depuis cette époque jusqu'au moment où les faïenciers de Vauvert ont exécuté cette pièce qu'ils ont laissée comme leur chef d'œuvre, la poterie déjà n'était plus, en France, ce qu'elle était durant le xv^e siècle ; elle n'était à présent que destinée au peuple ou au simple bourgeois, qui ne demandaient pas, eux, à remplacer leur vaisselle d'or et d'argent par des faïences aussi fines que celles qui couvraient les tables des palais et des châteaux.

Ce chef-d'œuvre des faïenciers de Vauvert est composé d'argile rouge et dure, parce qu'elle est ferrugineuse. La pâte est recouverte d'un émail opaque, vert pré (oxyde de cuivre, vert dit de Savy, du nom de l'inventeur, Honoré Savy, manufacturier à Marseille). Les dessins

en creux dans la pâte ou plutôt dans l'épais émail, représentent des étoiles en figures géométriques, des oiseaux, faible imitation du décor de Marseille et de Montpellier. Les fleurages, les espèces d'arbres qui portent des oiseaux, sont grotesques, et l'on ne pourrait que difficilement dire quelles sont ces fleurs, et quels sont ces oiseaux qui diffèrent cependant entre eux, à en juger par le chef-d'œuvre ; les produits de l'atelier de Vauvert ne pouvaient être que de genre fort commun, c'était plutôt de la poterie que de la faïence ; il y avait loin entre ces produits et ceux de cette industrie qu'ont ennoblis les arts décoratifs et qui a ennobli en même temps les descendants de Bernard Palissy, le père de la faïence française en 1555.

Je ne voudrais pas vous fatiguer, Messieurs, par une longue description de cette assiette ; cependant ne dois-je pas dire que sa forme est lourde, que ses bords dentelés au doigt ont jouéqu'à 0^m007 d'épaisseur, que le fond n'est que de 0^m005, et ajouter, si vous me le permettez, quelques mots de plus que voici :

Dans ce fond, une figure centrale, accostée de deux étoiles et huit pointes, ressemble à une corbeille de fleurs dont deux tiges sont surmontées chacune d'un oiseau, l'une de ces tiges, celle de droite, est datée : 1725.

Sur les bords, en tête, il est écrit dans l'exergue : « Fait à Vauvert, ce 12 d'aoust 1725. F. Gauthier. » Vient ensuite : un oiseau, trois fleurs, un oiseau, une étoile, deux bouquets, une marque d'entrelacs, un oiseau et enfin cinq fleurettes sous l'inscription.

Au dos de l'assiette et au fond on voit une tige de fleurs, une barre verticale à côté, et avec de bons yeux, en tournant un peu l'assiette, on pourrait lire : l'an mil six cent seize (ou soixante) avec un M en dessous en écriture cursive. 16 marques au doigt ont fait autant de renforcements entre le fond et le bord.

Nous voici à la partie la plus intéressante, le bord extérieur, au dos, huit signatures.

En portant à droite les deux trous percés qui ont servi à suspendre l'assiette, on lit Jean Boudon, P. Ainaud (ou P. A. Inaud, en patois on dit Inaud, cependant les descendants de ce potier s'appellent Ainaud, ne serait-ce pas une faute à l'état civil ?) On lit ensuite : J. Marc, Gautier, Verquière, et en un seul mot : avauvert. Le nom de la ville est écrit avec un paraphe, tandis que les noms précédents n'en ont pas ; en continuant nous lisons Maroge, pas de prénom, pas d'accent sur l'E final, J. Gourdon et enfin Rouvierre, tout près des deux trous de suspension un monogramme, où apparaît un J, termine l'exergue.

J'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, cette pièce ne dénote pas un travail artistique de la part de F. Gauthier et de ses ouvriers. Elle a cependant une certaine valeur puisque M. Raysse, marchand d'antiquités, qui nous l'a donnée pour le Musée, l'avait cotée 40 francs, probablement à cause de sa rareté. Nous avons appris qu'elle avait appartenu à M. Charles, un riche propriétaire de Saint-Laurent-d'Aigouze.

En terminant, et pour l'histoire de l'atelier de Vauvert, je citerai les précieux renseignements que M. Falgairolle, notre confrère à l'Académie, a bien voulu nous communiquer :

« Dès 1677 apparaît Antoine Gautier, potier
» de terre à Vauvert. Le 17 janvier de cette
» année, la baronne de Vauvert lui fait quit-
» tance pour une condamnation de chasse
» (Registre Tempié, notaire).

» En janvier de la même année Jean Fari-
» nière était aussi potier de terre à Vauvert.

» En 1696, Louis Verquière, potier de terre
» d'Anduze, réside à Vauvert depuis douze ou
» quinze ans. Le 3 septembre 1696, il se
» maria avec Suzanne Gautier, fille d'Antoine
» potier de terre et d'Antoinette Barbusse,
» habitante de Vauvert. »

« En 1716, nous apprend M. le docteur Puech,
» François Gautier (c'est celui qui signe

» l'assiette et qui semble être le maître de la
» marque) Gautier était potier à Vauvert.
» L'archidiacre lui vend une place pour bâtir
» une maison près du château, place vendue
» à cense de 5 deniers environ. »

Enfin, en 1770, on ne parle plus des fabriques de faïence de Vauvert; les bancs d'argile sont épuisés peut-être. Mais les familles Gautier, Marc, Verquière, Maroger, Gourdon et Rouvière existent encore, seuls les Ainaud et Boudon ont disparu.

La fabrique de Nîmes avait suivi le même sort; les Fouquet et les Sigalon n'ont pas de successeurs; seul, l'atelier d'Anduze continue, jusque de nos jours, à faire des terres vernissées et des vases de jardin marbrés, qui s'expédient fort loin et qui ont figuré honorablement, vu leurs grandes dimensions, aux dernières expositions sous la marque Jean Gautier.

Il faut se demander si l'atelier de Jean Gautier, qui est passé, aussi de nos jours, entre d'autres mains, était dirigé par un successeur des Gautier de Vauvert, ou si au contraire les Gautier étaient venus d'Anduze à Vauvert, à la fin du xvii^e siècle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.



Séance du 30 juillet 1892

Présents : MM. Clavel, *président* ; Bondurand, Simon, Bardon, Clauzel, Reynaud, Estève, *membres résidents* ; G. Fabre, désigné pour faire fonction de *secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance du 16 juillet est adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes, auxquelles s'ajoutent :

La Revue *l'Ermitage*, n° de juillet 1892.

La *Fin des Dieux*, hommage de M. Mazel Henri, correspondant.

M. ESTÈVE offre à l'Académie le moulage d'un fragment du Cadastre romain d'Orange et s'exprime ainsi :

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux le fac simile en plâtre d'un fragment de la tablette en marbre qui était le cadastre figuratif de la Colonie d'Orange au II^e siècle de notre ère, à en juger par la forme des lettres de l'inscription que porte ce marbre.

Ce fragment est composé lui-même de trois morceaux, dont deux sont en la possession du Musée de Berlin et un en la mienne, depuis 1883, au même temps que M. Hirschfeld et moi nous les acquerions à Orange.

J'ai réuni ces trois morceaux qui nous donnent ainsi une *centurie* complète de 200 jugera, avec les noms des trois propriétaires, avec leurs surfaces de propriété respective et leur position par rapport à un cours d'eau qui traverse la centurie.

VALERIVS CALIDVS et au-dessous de lui
APPVLEIA PAVLLA sont les riverains

d'un côté ; la rivière sépare cette dernière du propriétaire de l'autre rive qui est VALÉRIUS SECUNDUS.

De ce monument unique en épigraphie j'ai fait faire des moulages dont j'offre un exemplaire à l'Académie et tout petit qu'il est « *il a une importance de premier ordre.* »

Pour le moment, le temps ne me l'ayant pas permis, je me borne à cette simple note, me proposant de revenir un peu plus tard sur ce sujet.

M. BARDON donne lecture d'une série de petits quatrains qu'il a relevés sur les premiers feuillets des archives des notaires des environs d'Alais. Citons en quelques uns :

A Anduze (Michel notaire 1431).

J'aimerais mieux être bergère,
Gardant Brebis en souffrance
Que être dame chancelière
En dangier de ma conscience.

Evidement ces vers ont été écrits bien après 1431. Quant à la pièce de vers qu'on lit à Portes sur un volume de 1512, est-ce bien de 1512 qu'elle est ?

Mets tes affections
A servir Dieu et garder sa loy,
Et quatre bénédictions
De luy viendront en toy.

Premièrement
Tu seras paysible en ta cité
Sans avoir adversité
Ni souffrir encombrement.

Ton champ sera segondement
Plein de heureuse félicité
Et viendra à maturité
Ton huile, ton vin, ton froment.

En force lignée tiercement
Ta femme aura fécondité
Et si auras par équité
Des biens mondains soufisament.

Dieu te gardera quartement
De maliciayre dampnation.
Et pour finale retribution
Ton âme ira à salvement.

La pièce suivante est sûrement de 1524
(minutes de Me Anthouard notaire à Sauve).

Qui bien se mire, bien se voit
Qui bien se voit, bien se cognoit
Qui bien se cognoit, peu se prise,
Qui peu se prise, sage est.

Pour le sûr voici des poésies dont la date est
certaine ; les notaires huguenots commencent
chaque année leur volume par une petite prière,
les exemples abondent.

En 1639 (Amalric, notaire à Alais) :

Avec le jour commence la journée
De l'Eternel le saint nom bénissant
Le soir aussi ton labeur finissant
Loue le encor et passe ainsi l'année.

En 1600, le notaire Légal était plus bref :

A Dieu est mon recours ;
De lui seul attends secours.

Son collègue Amalric dont nous avons déjà
parlé, faisait ses prières plus longues.

Pauvre suis misérable ;
Mais mon Dieu secourable
A eu de moi le soin :
Mon Dieu, tu m'as aidé,
C'est toi qui m'as gardé :
Sois prêt a mon besoin. (1641).

O l'homme heureux en ce monde,
Qui dessus Dieu se fonde
Et en fait son rempart ;
Laissant tous les hautains,
Hommes mentenrs et vains,
S'égarer à l'écart.

Amalric connaît ses psaumes, son Marot ;
On ne saurait l'en blâmer : il vaut mieux co-
pier un auteur pieux que remplir les premiers
feuilletts d'un vieux registre de vers latins
orduriers comme tant de basochiens ont fait à
Alais ainsi qu'ailleurs.

Le latin dans les mots a beau braver l'honnêteté, je ne puis citer des pièces dont la suivante est un spécimen léger :

*De meretrice puta
Quæ sit filia ?.....
Nam sequitur leviter
Filia matris iter* (1495 à Portes).

Il eût été si facile à ces futurs notaires de se montrer plus révérencieux de la pudeur moderne ; il fallait se contenter de dire comme un clerc de 1500 :

Communément et le plus souvent
En ma bourse n'a point d'argent.

Je sais bien que l'auteur du quatrain de 1495 a dit une vérité de tous les siècles, mais cela prouve que toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire.

M. BARDON donne ensuite lecture d'une étude sur le couvent des Ursulines d'Alais.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

L'Académie entre en vacances jusqu'au mois de novembre.

Séance du 5 novembre 1892.

Présents : MM. Clavel, *Président* ; J. Salles, Puech, Doze, abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Simon, Mazel, Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, marquis de Valfons, Clauzel, Reynaud, Estève, C. de Castelnaud, *membres résidents* ; Gh. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin est lu et adopté.

Le Secrétaire présente le relevé des envois considérables de publications périodiques reçues pendant les vacances (suit la liste).

L'Académie a reçu, en outre, à titre d'hommage :

De M. le capitaine Espérandieu, *correspondant* : Inscriptions inédites recueillies en Tunisie. — Notes sur deux Sarcophages romains découverts en Tunisie.

De M. P. Clauzel : Trois morceaux de musique pour violon avec accompagnement de Piano.

De M. Bigot P. H. : *Le Sous-Préfet de Capite*, roman comique.

De M. Ant. Chansroux : *Le Serment d'Annibal*, drame en vers.

De M. l'abbé Durand : *Etudes historiques sur Saint-Laurent des Arbres*.

L'Académie est au courant des difficultés qui ont enrayé depuis longtemps la publication du Bulletin des Séances. Le dernier procès-verbal publié dans un journal daté du 12 mars de l'année courante, il a été impossi-

ble, depuis lors malgré des demandes et des efforts multipliés, d'obtenir aucune insertion, et le tirage du Bulletin se réduit à une feuille d'impression contenant à peu près les trois premières séances de l'année courante, 2, 16 et 30 janvier.

En signalant cette situation irrégulière et singulièrement fâcheuse, M. le Secrétaire perpétuel prie l'Académie d'aviser.

De la discussion qui est ouverte sur cette question résulte l'impossibilité de reprendre les insertions dans un journal quotidien. Divers imprimeurs se sont refusés à insérer les procès-verbaux si l'Académie ne les chargeait pas de la fourniture de tous ses travaux. Deux d'entre eux accepteraient l'impression du Bulletin indépendamment de l'insertion au journal, l'un au prix de 35 fr. la feuille, l'autre au prix de 18 fr., tandis que dans la combinaison de l'emploi de la composition du journal, le tirage supplémentaire du Bulletin ne revenait qu'à 15 fr. la feuille.

Une proposition, émanant de M. Bardon, consisterait à distribuer le Bulletin aux membres de l'Académie par feuilles séparées à mesure du tirage, au lieu d'attendre la fin de l'impression et le brochage complet du petit volume des procès-verbaux. — Cette proposition pose une question, qui a déjà été résolue négativement, étant donné le danger de voir ces feuilles séparées de 16 pages s'égarer au domicile de chacun de nous; c'est, d'ailleurs, une question accessoire et qui ne résout pas la difficulté du prix de revient. — On propose également, pour obtenir une certaine publicité des travaux de l'Académie, de transmettre à tous les journaux une simple note sommaire indiquant pour chaque jour de séance les matières qui feront l'objet d'une communication.

Ces diverses questions restent à l'état d'incertitude et de desideratum, et l'Académie en renvoie l'examen à une Commission formée du bureau avec l'adjonction de MM. Bondurand et Bardon.

M. le Secrétaire perpétuel présente, en termes succincts, un compte-rendu de deux publications énoncées en tête du présent procès-verbal.

La première, œuvre dramatique et poétique de M. Chansroux, *le Serment d'Annibal*, est une œuvre très courte et ayant pour fondement un fait inconnu dans la vie de ce grand capitaine. C'est au moins une idée singulière de donner à Annibal une amante qui, à côté de sa mère et de sa sœur qui l'accompagnent dans l'accomplissement de son entreprise patriotique et du serment fait à son père mourant, gémit, au contraire, sur l'expédition contre Rome, par la raison qu'elle ne peut pas désirer la ruine du peuple romain : elle est romaine; on se demande dès lors pourquoi elle est et ce qu'elle fait à Carthage. Un coup de poignard tranche la situation. Sa mort volontaire et le sacrifice de sa vie permettront à Annibal de poursuivre ses grands projets. Je n'ai pu constater que dans la tragédie d'*Annibal*, de Thomas Corneille, l'absence de ce personnage épisodique dont l'intervention ne se faisait pas désirer. Quatre autres tragédies, dont on ne connaît guère que le titre, ont échappé à mes investigations (1).

La versification de M. Chansroux reproduit les formes purement classiques de nos grands écrivains.

—

La seconde publication, intitulée *Le Sous-Préfet de Capite*, a encore moins d'importance;

(1) En voici la liste :

Annibal, par Scudéry. — 1631.

Annibal, par Depradès. — 1649.

Mort d'Annibal, par Th. Corneille. — 1669.

Annibal, par Rieupeiroux. — 1686.

Annibal, par Marivaux. — 1720

De plus, l'Académie de Nîmes a entendu, dans sa séance du 5 juillet 1856, le 1^{er} acte d'une tragédie de M. Bousquet, intitulée *Annibal chez Prusias*. — Elle est probablement restée inédite

je ne dis pas de valeur. Elle a le défaut de n'être qu'une traduction ou imitation du Provençal de M. Raimbault, L'auteur, M. P. H. Bigot est Nimois , actuellement surveillant général au collège de Carpentras. La fiction de son petit roman suppose, sur les bords de la Sagne, un village de 32 habitants, avec un conseil d'arrondissement, où le gouvernement envoie un sous-préfet disposé à tout révolutionner, dans le sens des réformes ou créations à l'ordre du jour : Maison d'Ecole, Musique municipale, Corps de Sapeurs-pompiers, jusqu'à une Exposition internationale. Le récit, assez bien enlevé, présente, sous une forme satirique modérée, les prétentions et les abus des modestes administrations qui veulent tout se permettre au moyen de centimes additionnels. C'est alerte et gai, mais je me permets de supposer que la langue originale était plus convenable au sujet.

L'Académie a reçu du Ministère de l'Instruction publique le programme des questions qu'on désirerait voir traiter à la réunion des délégués des Sociétés départementales, reportée de la semaine de la Pentecôte à celle de Pâques. On laissera d'ailleurs toute latitude aux aspirants pour les études émanant de leur initiative, mais leurs manuscrits devront être soumis au Ministère avant le 1^{er} février 1893. La session de 1893 s'ouvrira le 4 avril.

M. le Ministre annonce qu'il a reçu et transmis à leur destination les 144 volumes de nos mémoires pour l'année 1890.

M. le Président fait la distribution aux membres présents du volume des Mémoires pour l'année 1891 qui vient de paraître.

La séance est terminée par une lecture de M. le docteur Mazel, comprenant une notice sur Moïse Charas, célèbre pharmacien natif d'Uzès.

Séance du 19 novembre 1892.

Présents : MM. Clavel, *Président* ; Bigot, Verdier, Doze, abbé Ferry, Bondurand, Simon, Mazel, comte de Balincourt, Bardon, marquis de Valfons, Clauzel, Estève, C. de Castelnau, *membres résidents* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre est lu et adopté.

Au début de la séance, M. le Président signale la haute distinction que le Gouvernement vient d'accorder à notre compatriote et très honoré confrère, M. Gaston Boissier, membre de l'Institut à double titre (Académie française et Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), en lui donnant la succession de M. Renan, en qualité d'administrateur du Collège de France. — L'Académie se félicite, avec M. le Président, de voir appelé à ces hautes fonctions un des lettrés les plus en renom de cette grande institution, et qui a fait partie de notre Compagnie comme membre résident, membre non résident et y figure encore aujourd'hui comme membre honoraire.

M. le Secrétaire présente le relevé des envois des Sociétés correspondantes (dont suit la liste.)

L'Académie a reçu à titre d'hommage :

De M. l'abbé Roman, *correspondant* : *Histoire de Verfeuil*.

De M. de Masquard, *correspondant* : *Fumisteries capitales et Capitalistes*, 2^e édition.

L'Académie reçoit, de la Société d'étude des

Sciences naturelles. l'invitation d'assister, le samedi 26 novembre, à la 21^e séance anniversaire de sa fondation.

La Société des Beaux-Arts de Carcassonne provoque, par une circulaire, l'envoi d'œuvres d'art à sa première Exposition qui s'ouvrira le 1^{er} janvier 1893.

M. le Président rend compte des résultats de la séance tenue le 5 novembre, par la commission de publication.

En présence des difficultés de toute nature qui s'opposent à la continuation du mode de publicité obtenue jusqu'à ce jour par l'organe d'un des journaux de la localité, la Commission a dû se contenter de proposer une simple insertion dans les feuilles publiques qui paraissent à Nîmes, contenant l'indication des jours de séance et d'un énoncé sommaire des lectures qui seront portées au programme.

Quant à la distribution du Bulletin ou compte-rendu des séances qui devrait être continué isolément et indépendant des journaux qui font défaut, il serait distribué *sans frais* par le concierge, à l'expiration de chaque trimestre, en un fascicule plus ou moins volumineux, qui contiendrait toujours le compte-rendu *intégral* des sujets traités dans les trois périodes de :

Janvier, Février, Mars ;

Avril, Mai, Juin ;

Juillet, Novembre et Décembre.

Il pourrait même au besoin être distribué, toutes les fois que les matières seraient suffisantes pour former une feuille d'impression, à ceux de nos confrères qui préféreraient ce mode de réception à domicile et qui auraient manifesté leur désir à cet égard.

Les dispositions proposées par la Commission, telles qu'elles sont énoncées ci-dessus, sont adoptées par l'Académie,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 3 décembre 1892.

Présents : MM Clavel, *président* ; J. Salles, Bigot, Verdier, Doze, abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Simon, G. Favre, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Clauzel, Reynaud, Estève, C. de Castelnau, Bruneton, *membres résidents* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre est lu et adopté.

A l'ouverture de la séance, M. le Président fait part de la perte éprouvée par l'Académie en la personne de M. Guillaume Guizot qui, venu à Nîmes pour y soigner une grave maladie, y a succombé le 23 novembre dernier. M. Guizot appartenait à la Compagnie en qualité d'associé correspondant depuis le 31 mars 1860, et se faisait un plaisir, chaque fois que ses relations de famille l'appelaient à Nîmes, d'assister à nos réunions où il apportait, avec d'intéressantes communications, l'agrément d'une aimable causerie et d'appréciations critiques, fondées sur de solides études des littératures étrangères, qui lui avaient fait obtenir une chaire au Collège de France ; l'Académie s'associe aux profonds regrets exprimé par son Président.

A côté de ses regrets, l'Académie est heureuse d'exprimer sa satisfaction au sujet des distinctions accordées, à divers titres, à trois de nos confrères : M. Benoît-Germain, membre résident, appelé à siéger, à Paris, au Conseil supérieur de l'Enseignement industriel et commercial ; Mgr Fuzet, correspondant, transféré de l'Evêché de la Réunion à celui de Beauvais ; et Mgr Fabre, aussi correspondant, appelé à succéder à Mgr Fuzet à l'Evêché de la Réunion.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes (suit la liste).

L'Académie a reçu, en outre, à titre d'hommages :

La Vicomtesse Adolphe, étude historique, par M. Marius Tallon, correspondant ;

Un envoutement en Gévaudan en l'année 1347, par M. Edmond Falgairolle, correspondant ;

Un extrait de la revue *Les Hommes du jour*, à Marseille, contenant la biographie et une appréciation des publications économiques de M. de Masquard, correspondant ;

Les potiers de terre à Lyon au XVI^e siècle, par M. Natalis Rondot, collectionneur et critique d'art. M. le Secrétaire appelle l'attention particulière de l'Académie sur ce volume orné de belles planches, parmi lesquelles l'auteur a inséré la description et les spécimens gravés des trois pièces signalées depuis peu comme sorties de l'atelier de Sigalon, de Nîmes, dont l'existence et les travaux ont été révélés par M. le docteur Puech, notre confrère.

M. Bruguiier-Roure . en faisant connaître l'état d'avancement de son Cartulaire de Pont-Saint-Esprit, sollicite de nouveau l'intervention et l'appui de l'Académie pour obtenir du Ministère une nouvelle subvention destinée à la continuation de cette publication, — Il sera donné satisfaction à ce vœu.

M. BARDON fait la communication suivante :

Plusieurs de nos confrères ont répondu à l'invitation d'assister à la 21^e séance anniversaire de la Société d'étude des Sciences naturelles, le 21 novembre dernier. Cette séance a été très intéressante. On a pu juger, par l'allocution de M. Clément et les comptes-rendus de divers membres, combien est puissante et fructueuse la volonté de s'instruire. Il y a vingt-et-un ans, une douzaine de jeunes

gens se réunissaient chez un d'entre eux pour s'occuper de botanique, de géologie et de paléontologie; à leur tête était un de nos correspondants, M. Feminier, mort prématurément, mais déjà cher à tous ceux qui l'avaient connu, à tous ceux qui aimaient la science. Aujourd'hui la Société est prospère et très estimée; elle possède de belles collections que l'on visite avec intérêt. L'accueil fait à nos confrères ne pourra qu'augmenter nos sympathies pour cette sœur cadette de notre Compagnie.

M. MAURIN rend compte des dernières brochures envoyées à l'Académie par M. Ulysse Topi. Ces brochures traitent plus spécialement de questions de bienfaisance et se réfèrent au pays qu'habite l'auteur, en Italie. — M. Maurin signale notamment une étude sur la Société ouvrière de Savignano di Romagna. L'examen de ces diverses publications nous permet de constater dans M. Topi une âme généreuse et un esprit des plus sympathiques.

M. J. SIMON donne lecture d'un mémoire dont le sujet est *l'Education chez les Juifs au moyen-âge*.

M. MAZEL complète son étude sur Moïse Charas en présentant l'état et les procédés de la pharmacie de son temps (1650.1685).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 17 décembre 1892.

Présents : MM. Clavel, *président* ; J. Salles, Bigot, Lenthéric, Verdier, Doze, abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Simon, Mazel, G. Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, marquis de Valfons, Reynaud, Estève, C. de Castelnau, *membres résidents* ; Lombard-Dumas, *membre non résident* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises pendant la dernière quinzaine par les Sociétés correspondantes (suit la liste) auxquelles s'ajoutent les envois du Ministère :

La *Revue des études Grecques*, tome v, n^o 19.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. 53, 4^e et 6^e livraisons ;

Revue de l'Histoire des Religions, annexe du Musée Guimet, t. xxv, 3, et t. xxvi, 1 ;

Et un envoi de M. le capitaine Emile Espérandieu : les *Inscriptions du pays des Lectorates*.

M. MAURIN demande la parole pour présenter quelques observations sur le programme officiel de la prochaine réunion des Sociétés des départements en Congrès à la Sorbonne, pendant la semaine de Pâques de 1893.

M. LENTHÉRIC revient sur une proposition, déjà écartée par l'Académie, relative à un changement à apporter aux jours de séance ordinaire et à l'heure de nos réunions ; il énonce les motifs qui lui paraissent justifier

sa proposition, et en demande le renvoi à une commission spéciale. Cette commission est immédiatement constituée et formée du bureau avec adjonction de M. Lenthéric, l'auteur de la proposition, et de MM. Fabre et de Balincourt. La commission devra se réunir jeudi prochain à 5 heures.

L'Académie procède à l'élection de trois membres honoraires, choisis parmi les Nimois qui se sont créés une haute position dans le culte des Lettres et des Arts. Ces situations ne sont pas brigüées par les personnages qui en sont l'objet; ils sont désignés spontanément par l'Académie. — Sont élus à l'unanimité en cette qualité :

MM. Alphonse Daudet, homme de Lettres;
Joseph Blanc, peintre d'Histoire;
Léopold Morice, statuaire.

M. DARDIER fait connaître la « vie des étudiants au Desert », d'après la correspondance de l'un d'eux, Simon Lombard (1756-1763). Ce chapitre était en blanc dans l'histoire des Eglises réformées du XVIII^e siècle, qui s'appelaient Eglises sous la Croix.

Ce travail a paru quelques jours plus tard dans les *Etrennes chrétiennes*, de Genève, le 1^{er} janvier 1893. Un tirage à part a été fait, et M. Dardier en a déposé un exemplaire sur le bureau de l'Académie.

Les trente-neuf lettres inédites, publiées par M. Dardier et qui sont dans les archives de notre correspondant, M. Lombard-Dumas, de Sommière, arrière petit-fils de l'étudiant, forment comme la partie centrale de la biographie de ce pasteur S. Lombard, qui a exercé son ministère dans les environs de Nîmes, à Uzès, à Garrigues et à Bouquet, et qui était parmi les pasteurs les plus distingués du Bas-Languedoc.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 31 décembre 1892.

Présents : MM. Clavel, *président*; Verdier, Dardier, Bondurand, Mazel, abbé Goiffon, Maurin, comte de Balincourt, Bardou, Clauzel, Estève, C. de Castelnau, *membres résidents*; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes.

L'Académie reçoit, en outre, une publication de M. Jeanjean, membre non résident : *Néocomien et Tithanien. — Excursion géologique de Quissac à Pompignan.*

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance, qui contient quelques communications regrettables.

M. le docteur Coullomb nous fait part de la mort de son oncle, M. l'abbé Thomas Blanc, ancien curé de Domazan, retiré depuis peu à Aramon à cause de son grand âge; il était âgé de 86 ans et figurait depuis longtemps au tableau des membres non-résidents. L'Académie insère au procès-verbal de ce jour à l'occasion de cette perte l'expression de ses regrets.

M. Leclerc du Sablon, correspondant à Bagnols, envoie sa démission fondée sur son éloignement et ses nombreuses occupations.

M. Auphan, correspondant à Alais, transmet aussi sa démission, fondée sur les mêmes motifs, en renvoyant la quittance de sa cotisation pour 1892 à notre trésorier.

M. Bazin, récemment affilié aussi au titre de correspondant à Tulle, en acquittant sa cotisation pour 1891, déclare que si le versement annuel de 10 fr. est une condition indispensa-

ble pour assurer le maintien de son titre, il y renonce, se contentant de la manifestation sympathique de l'Académie.

Enfin notre excellent confrère l'abbé Magnen, entré à l'Académie comme correspondant et élevé successivement à la classe de membre non-résident, et à celle de membre résident, nous exprime avec chagrin que l'état de sa santé l'ayant obligé de quitter la ville de Nîmes pour tâcher de se rétablir par un séjour à la campagne, ne lui permet plus de conserver son titre de membre résident, ni toute autre situation qui lui imposerait le paiement d'une cotisation et exprime modestement la pensée qu'il ne se reconnaît pas des titres suffisants pour espérer son inscription sur la liste des membres honoraires. L'Académie n'hésite pas à répondre à la réserve excessive de M. l'abbé Magnen, en lui décernant à raison des travaux intéressants qu'il a fournis à l'Académie, le titre de membre honoraire dans les prévisions de l'art. 6 du règlement.

Les faits ci-dessus énoncés ne donneront donc lieu qu'au remplacement de M. l'abbé Blanc dans la classe des membres non résidents, et de M. l'abbé Magnen dans la classe des membres résidents.

M. le Secrétaire annonce qu'il a reçu à l'extrême limite de l'année 1892, trois plis cachetés contenant des œuvres produites en vue du concours ouvert pour l'année 1893 : l'une consistant en une pièce de poésie, ne rentre pas dans les conditions du concours ; elle émane d'ailleurs d'une dame qui s'est fait connaître par sa lettre d'envoi, deux raisons pour l'écarter du concours actuel. Les deux autres rentrent bien dans le programme, provoquant la biographie d'un artiste appartenant au département du Gard.

M. le Président propose de renvoyer l'examen de ces deux pièces à une commission spéciale. Sont désignés comme adjoints au

bureau pour la formation de cette commission : MM. J. Salles, Doze, Clavel et Clauzel.

Une seconde commission est constituée pour faire le choix des éléments constitutifs du volume des mémoires de l'année 1892, en sus des publications de droit. Sont adjoints au bureau pour former la dite commission : MM. Bondurand, comte de Balincourt, G. Fabre.

Il est procédé à l'élection à l'ordre du jour. Le scrutin désigne, à l'unanimité, comme correspondant de l'Académie, M. Ulysse Topi, bibliothécaire à Savignano di Romagna (Italie).

M. le Président rendant compte de la réunion de la commission désignée pour examiner la proposition de M. Lenthéric relative à un changement du jour et de l'heure de nos séances ordinaires, fait connaître que la commission n'a pas pris de conclusions et a décidé que la question sera résolue dans la séance prochaine du 14 janvier 1893.

L'Académie informée par le *Journal officiel* de la promotion de M. l'ingénieur en chef Lenthéric, au grade d'officier dans la Légion d'honneur, se félicite de la distinction obtenue par notre confrère, fondée sur le mérite de ses travaux et de ses publications sur la géographie maritime et fluviale,

A la fin de la séance, M. Bardon dépose le tableau qu'il a dressé pour le fonctionnement des membres de l'Académie en 1891, et du nombre de séances auxquelles a assisté chacun d'eux.

La séance est terminée par la lecture de M. BONDURAND de l'avant-propos du *Journal* de M. du Rouzier (de Chamborigaud) 1638, pièce curieuse appartenant aux archives du département du Gard, dont suit le texte :

Avant-propos

« En la police œconomique, dit Montaigne (1), mon père avoit cet ordre, que je scais louer, mais nullement ensuyvre : c'est qu'oultre le registre des negoces du mesnage où se logent les menus comptes, payements, marchés qui ne requièrent la main du notaire, lequel registre un receveur a en charge, il ordonnoit à celuy de ses gents qui luy servoit à escrire, un papier journal à inserer toutes les surveances de quelque remarque, et jour par jour, les memoires de l'histoire de la maison ; très plaisante à veoir quand le temps commence à effacer la souvenance, et trez à propos pour nous oster souvent de peine : « Quand feut entamée telle besougne, quand achevée ; quels trains y ont passé, combien arresté ; nos voyages, nos absences, mariages, morts ; la réception des heureuses ou malencontreuses nouvelles ; changement des serviteurs principaux ; telles matières. » Usage ancien, que je treuve bon à refreschir, chacun en sa chascunière : et me treuve un sot d'y avoir failly. »

M. du Rouzier semble s'être inspiré de ces lignes en écrivant le *Journal* que je présente à l'Académie. Seulement il l'a écrit avec beaucoup moins d'esprit que n'eût fait l'illustre moraliste. Il l'a écrit même sans aucun esprit. Méticuleux, minutieux et sec, il note les plus infimes détails de sa vie rurale et terre à terre, mais il les note exactement ; de sorte que, sans aucun talent, mais par le seul fait de sa sincérité, il nous donne une impression très réaliste de la morne existence que pouvait mener à Chamborigaud un petit nobliau sans fortune. Son journal fait partie de l'article E. 350 des Archives du Gard. Il est en très mauvais état et incomplet, surtout de la fin. Il va du 1^{er} janvier au 17 juin 1638, et se compose de 20 feuillets. L'écriture est très pâle, et par-

(1) *Essais*, I, xxxiv.

fois complètement effacée. C'est ce qui explique les lacunes assez nombreuses du texte que je publie.

L'auteur se nomme Antoine Teissier, sieur du Rouzier. Il habite Chamborigaud. Dans une déclaration qu'il fait le 13 août 1636 (1), tant en son nom qu'à celui de Jacques Teissier, son oncle, pour obéir à l'assignation qui leur a été donnée par devant les intendants commissaires députés sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts dans le ressort du parlement de Toulouse, on voit que lui ou son oncle tient et possède noblement, avec toute juridiction et justice, le mas du Rouzier et le mas de la Bégude de Peladan, ensemble diverses autres pièces situées aux lieux de Chalserre et de Chalraze, paroisse de Sainte-Cécile d'Andorge. Ils possèdent en outre certaines petites pièces ou métairies à Saint-Privat-de-Vallongue, à Esperolles, paroisse de Saint-Frézal-de-Ventalon, et à Possiels, paroisse de Saint-Andéol-de-Clerguemort. M. du Rouzier tient encore noblement, avec toute juridiction et justice, au nom de sa femme, certains mas et pièces situés aux lieux de Chamborigaud, Tagnac et Terrefolle, en la paroisse de Chausse. Le tout peut valoir de revenu annuel, déduction faite des cens et des frais de culture, 150 livres, bon an mal an, « causant les estérilités et cas fortuitz quy arrivent d'ordinaire ausd. biens. »

En 1638, quatre nobles pouvaient festoyer chez l'aubergiste Combaurie, à Chamborigaud, pour 32 sous. On jouait le repas, et le dernier perdant payait pour tout le monde (10 janvier).

Le sanglier est aujourd'hui inconnu dans les Cévennes. M. du Rouzier en signale un près de Tagnac (11 janvier).

Il mentionne les passages de troupes que le Roi envoyait pour surveiller les réformés des Cévennes.

(1) Archives du Gard E. 349.

Le 4 février, sa femme fait cuire cinq cartes de blé « panye ou milhet noir. »

Le 6, il donne du sel à ses trois vaches, à son taureau et à ses deux veaux.

Le 18, sa belle-mère, Mlle de Terrefolle, déménage avec sa belle-sœur. « Elles emportent divers meubles comme lictz, linseulz, coitres, couvertes et autres. » Sans se troubler, M. du Rouzier sale du bœuf le même jour.

Il mentionne le passage des convois de mulletiers qui transportaient dans des outres le vin du Languedoc en Auvergne.

Très à court d'argent, il écrit le 2 mars à son oncle Teissier pour lui demander une part de ce qui est dû par le rentier du Rouzier : « Je ne say pas comme fere, car je suis extrêmement pressé de M. du Péras, du sieur Viguiier à cause de la tailhe, et de plusieurs autres choses. »

Le 29 mars, il accompagne « Mlle la bailhese de Malbosc » au lit de mort de M. de Bourret. Ce dernier avait sans doute lu Rabelais, et il paraît avoir « humé le piot » si volontiers, qu'au moment de trépasser il trinque avec M. du Rouzier. Cela, sans préjudice des exhortations et des résolutions de circonstance. « Lequel, écrit M. du Rouzier, m'auroict fait boire avec luy (ce n'était sûrement pas de la tisane). Sur les exortations que je luy faizés, me dict que tout ce qu'il demandoict à Dieu estoict qu'il luy fist misericorde..... Et demy heure après, seroict decédé..... » Saluons ce sage.

Le 1^{er} avril, M. du Rouzier cherche encore à emprunter de l'argent à l'oncle Teissier : « Monsieur mon oncle, lui écrit-il, vous debvés croire que sy je n'estois estremement pressé par ceulx à quy je doibs, je ne vous importunerai pas tant comme je faix..... je vous assure que sy vous scavyés la nécessité que j'en ay, quand ce ne seroict que pour habilher ma femme que en la qualitté de ce que nous sommes, tous affaires cessans vous m'assisteryés.... »

Le 27 avril, nouvelle requête auprès de cet oncle résistant : « Le sieur du Péras.... m'actionne fort devant le juge des conventions. »

Le 17 mai, le sieur du Péras a envoyé une lettre-exploit. Recours désespéré à l'oncle : « Il faut, quand jamais ne se seroict treuvé argent, que je le paye,..... car il me traictera suivant son heumeur. »

Ce qui donne à ce curieux journal une physionomie particulière et, je crois, toute nouvelle parmi les documents de ce genre, ce sont les observations météorologiques par lesquelles M. du Rouzier commence régulièrement ses notes de la journée. Il se borne, il est vrai, à décrire le temps qu'il fait, car il n'a aucun instrument de précision, mais telles quelles, ses observations constituent une tentative fort intéressante par son ancienneté. Elles démontrent que le climat des Cévennes n'a pas changé depuis plus de deux siècles.

